

Le leadership palestinien de l'intérieur

(« Document Husayni », été 1988)

Jean-François Legrain



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ema/1983>

DOI : [10.4000/ema.1983](https://doi.org/10.4000/ema.1983)

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 1990

Pagination : 121-171

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Jean-François Legrain, « Le leadership palestinien de l'intérieur », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], 3 | 1990, mis en ligne le 09 juillet 2008, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1983> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ema.1983>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2022.

Tous droits réservés

Le leadership palestinien de l'intérieur

(« Document Husayni », été 1988)

Jean-François Legrain

- 1 Depuis le début de l'occupation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, l'émergence, le renforcement ou l'affaiblissement d'un leadership palestinien « de l'intérieur » fait l'objet d'une âpre concurrence entre la population locale première concernée, Israël puissance occupante, la Jordanie, puissance nominale souveraine sur la Cisjordanie et Jérusalem-Est jusqu'en juillet 88, et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) reconnue « unique représentant légitime du peuple palestinien » par le sommet arabe de Rabat en 1974¹. Le soulèvement (*Intifâda*) que connaissent les territoires occupés depuis la fin 1987 a bouleversé l'ordre de « l'occupation normalisée » des vingt années précédentes. Un Commandement National Unifié du Soulèvement (CNU) a pris dans la clandestinité la direction du mouvement, conduisant l'observateur à s'interroger sur l'éventuelle marginalisation de personnalités jusque-là considérées comme des leaders locaux à destin national.
- 2 Tandis que le gouvernement israélien, par l'exil ou l'incarcération de personnalités en vue, marque publiquement sa détermination à éliminer tout leadership qui ne lui serait pas acquis, la communauté internationale en quête de solution diplomatique s'interroge sur l'identité d'éventuels interlocuteurs palestiniens de l'intérieur dotés d'une incontestable représentativité. La situation empêche bien évidemment d'accéder à l'identité des leaders clandestins membres du CNU ; pour des raisons touchant à la fois aux impératifs de sécurité mais également à la spécificité même de l'*Intifâda*, le CNU se renouvelle constamment, les individus qui le composent s'effaçant derrière les appartenances organisationnelles tandis qu'une répartition des rôles semble s'être mise en place autour de lui (ou en son sein). Les auteurs - multiples - de ses communiqués sont, selon toute vraisemblance, de jeunes activistes affiliés aux différentes organisations de l'OLP, profondément enracinés dans la résistance locale mais, du fait de leur âge, assez souvent dépourvus de bagage académique développé² et de solide expérience politique. Certains membres des élites palestiniennes, connus

quant à eux sur la scène publique, auraient comme « conseillers politiques » directs ou indirects du CNU, leur fonction de « laboratoire d'idées » permettant d'alimenter le débat politique palestinien au sein duquel sont immergés les membres du CNU.

- 3 Pour le moment, seule cette seconde catégorie de personnalités est accessible à l'observateur et nul doute que parmi elle (sans parler de l'OLP à l'extérieur) se trouvent bon nombre de futurs responsables d'une Palestine indépendante. Leur identification précise, cependant, se heurte à de nombreuses difficultés : l'absence d'élections (les dernières, effectuées à l'échelon municipal, remontent à 1976) et l'arsenal répressif habituellement utilisé par l'occupant (mise hors-la-loi de la plupart des structures politiques autoproclamées, bannissement, incarcération, assignation à résidence des leaders, etc.) ont conduit au passage à la clandestinité et/ou à l'éparpillement des élites engagées dans une lutte politique. Si le repérage des lieux de transformation des élites en leadership ne pose guère de difficultés (syndicats, conseils étudiants, sociétés de bienfaisance, coopératives, etc.), l'identification des membres de ce leadership se heurte dans la plupart des cas aux insuffisances des sources publiques tandis que ce problème supposé résolu, se pose immédiatement la question de la hiérarchisation de ces élites en l'absence des données objectives habituelles à une société jouissant de la souveraineté et de la démocratie.
- 4 Depuis l'été 1988, cependant, l'observateur dispose d'un document exceptionnel qui peut lui fournir des indices de grande qualité sur la composition des élites palestiniennes de l'intérieur perçues, à cette date, par l'un de leurs membres éminent comme politiquement incontournables. Habituellement désigné comme « document Husayni », ce texte, anonyme, est un document de travail sur une éventuelle proclamation unilatérale de l'indépendance d'un État palestinien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ; l'étude de faisabilité du projet est suivie de l'ébauche de la proclamation et d'une liste de 152 personnalités jugées suffisamment représentatives pour siéger de droit comme « députés de l'intérieur » dans le premier Parlement palestinien.
- 5 La liste du « document Husayni », certes, ne saurait prétendre livrer le dessin exact du leadership de l'intérieur tel que peut le faire un scrutin, même si elle a l'avantage d'en offrir une représentation particulièrement précise. Une juste évaluation de l'intérêt d'une telle liste exige de l'observateur l'identification du ou des auteurs, la spécification de leurs origines sociales et de leurs appartenances organisationnelles, l'évaluation de la qualité de leur information et le degré de leur intégration dans la sphère de responsabilité politique de l'intérieur ; la confrontation du document avec d'autres modes (le représentation du leadership, dans la diachronie comme dans la synchronie, paraît également indispensable à toute lecture adéquate d'une liste de ce type.

Le « Document Husayni », son histoire, son auteur

- 6 Au tout début de l'été 88, alors que le soulèvement s'installe manifestement dans la durée, le débat sur l'abandon ou le maintien du refus de la reconnaissance d'Israël est publiquement ré-ouvert au sein des instances extérieures de l'OLP par la publication, dans le *New York Times*, d'un article signé de Bassâm Abu Charif, conseiller de Yasser Arafat et ancien haut responsable du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP de Georges Habache). L'auteur y appelle la centrale palestinienne à engager des

négociations directes avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale sur le Proche-Orient qui devrait déboucher sur la création d'un État palestinien en Cisjordanie-Gaza³. A la même époque, Jérôme Segal, professeur de philosophie et de *public policy* à l'Université du Maryland, publie un certain nombre de propositions suggérant aux Palestiniens une déclaration unilatérale d'indépendance en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza et la reconnaissance simultanée d'Israël dans ses frontières antérieures à 1967⁴.

- 7 Une telle idée de déclaration unilatérale d'indépendance avait déjà été discutée dans les territoires occupés, et ce dès le début de l'année 1988 lorsque l'*Intifâda* commençait à acquérir un certain soutien international. Plusieurs textes ont circulé alors ; l'un d'entre eux, anonyme, aurait été, par la suite, adopté par Abu Jihâd comme document (le travail du Fath après avoir été soumis à la critique de personnalités diverses de l'intérieur⁵. L'idée, bien que jugée alors prématurée, n'avait pas été abandonnée, et un autre projet de manifeste commence à circuler sous le manteau en juillet. Le 31 de ce mois, jour de l'annonce par le roi Husayn de la rupture des liens administratifs et légaux entre les deux rives du Jourdain, une perquisition de l'armée israélienne est menée au Centre d'Etudes Arabes de Jérusalem dirigé par Faysal Husaynî⁶. Une copie de cette ébauche de déclaration d'indépendance est saisie, parmi d'autres papiers, sur le bureau de Faysal Husaynî qui est arrêté puis placé en détention administrative tandis que le Centre est fermé. L'existence du document est publiquement révélée le 6 août par une « fuite » montée par les services du Premier ministre Itzhak Shamir⁷ : l'opération visait à dénoncer une connivence supposée entre l'OLP et le Parti travailliste de Shimon Pères, partisan d'une négociation sur le sort des territoires occupés en 1967 ; elle visait également, par la publication d'un document qui ne manquerait pas de susciter de violentes réactions de la part des Palestiniens les plus radicaux, à mettre en péril l'unité du mouvement national palestinien au moment crucial de l'élaboration des réponses à apporter aux récentes décisions jordaniennes.
- 8 Bien qu'anonyme, le texte devient pour tous « le document Husaynî ». Les médias israéliens affirment alors qu'il a été rédigé conjointement par l'OLP et le CNU auquel participerait activement Faysal Husaynî, le *Jérusalem Post* faisant une fois exception en titrant : « Prof. Jérôme Segal, author of Hussein document⁸ ». Lapresse, en Israël comme à l'étranger, multiplie à partir de ce moment les articles sur Faysal Husaynî, lui attribuant de plus en plus la première place dans l'ordre politique clandestin palestinien. Fils de 'Abd al-Qâdir al-Husaynî, héros de la guerre de 1948 mort dans la défense du mont Qastel, « petit-fils et arrière petit-fils de maires de Jérusalem, petit neveu du grand *muftî* de Jérusalem et cousin éloigné de Yasser Arafat⁹ ». Faysal Husaynî milite activement dans de nombreuses instances palestiniennes, dont le Conseil Islamique Suprême (CIS), et figure parmi les personnalités les plus présentes dans les rencontres avec les Israéliens de tous bords politiques. Incarcéré à de multiples reprises et assigné à domicile durant plusieurs années, il jouit ainsi tout à la fois du respect accordé à son héritage familial et de celui qui est dû à tout nationaliste engagé.
- 9 Si les observateurs, à la quasi unanimité, attribuent la paternité du document à Faysal Husaynî lui-même, plusieurs hypothèses ont circulé sur l'identité d'amis de l'auteur qui l'auraient assisté dans son travail de rédaction¹⁰. Trois noms, que nous ne pouvons citer ici pour des raisons évidentes de discrétion, reviennent le plus souvent dans les conjectures palestiniennes : journalistes et/ou professeurs d'université, tous sont originaires de Jérusalem et de sa proche région ; deux d'entre eux (sans compter Faysal

Husaynî) sont issus de grandes familles appartenant à l'élite traditionnelle de Cisjordanie ayant fourni des députés à la Chambre d'Amman ; tous sont connus pour défendre la ligne politique actuelle du courant majoritaire de l'OLP.

- 10 Après enquête, nous rejetons cette hypothèse et croyons pouvoir affirmer que le document est l'oeuvre d'un seul auteur qui n'est pas Faysal Husaynî, incarcéré au moment de la rédaction du texte. Proche de Faysal Husaynî et comparable à lui sous bien des aspects, l'auteur présumé du document est un jeune universitaire issu d'une grande famille musulmane de Jérusalem ; proche du Fath et tout particulièrement d'Abû Jihâd. Il n'est cependant pas une émanation du mouvement. La liste de députés pressentis jointe au document a, elle aussi, été établie par le même homme mais avec le concours de quatre ou cinq jeunes militants impliqués dans la résistance à un niveau local (l'un d'entre eux au moins est journaliste à Gaza tandis qu'un autre réside dans le nord-ouest de la Cisjordanie). Le document, en l'état dans lequel il se trouvait lors de sa saisie, ne serait que l'une des deux ou trois versions d'un *working paper* en cours de circulation parmi des personnalités dont certaines se trouvaient alors en prison ; faute de temps, leur diffusion n'aurait pas excédé le cercle de partisans du Fath. La liste de députés pressentis figurait dans une première version¹¹ ; face à des susceptibilités froissées, elle fut, dans certains cas, ensuite retirée. Libéré quelques semaines auparavant, Faysal Husaynî prenait connaissance des communiqués et documents de travail rédigés durant son incarcération lorsque la perquisition fut menée dans son bureau le 31 Juillet.
- 11 L'établissement de la liste, telle que nous la connaissons dans la version saisie, n'a obéi à aucun schéma systématique pré-établi. Il s'agissait, selon son coordinateur, de faire un inventaire le plus ouvert possible, d'émettre des propositions et non d'établir un corpus clos. Ce témoignage se trouve confirmé par l'étude de l'enchaînement des noms : la succession se fait soit par lieu de résidence (les 12 premières personnalités et les 10 dernières habitent Gaza ; les numéros 21, 22 et 23 résident tous à Tûlkarm), soit par profession (les numéros 55 à 60 sont journalistes) ou lieu de travail (les numéros 17 à 20 et 101 à 103 travaillent à l'université de Bir Zayt), soit par communauté de prénom (deux Georges 119 et 120, deux Taysîr 46 et 47) ou de nom de famille (48 et 49 de la tribu al-Natcha, 106 et 107 de la tribu al-Masrî, 62 et 63 de la famille al-Khûrî et 96 et 97 de la famille Chahâha), Une commune responsabilité syndicale joue parfois (127 à 129 président des ordres professionnels) de même qu'une identité de fonction ou une alliance politique (Ilyâs Frayj et Hannâ Nâsir, 89-90, maire et maire adjoint de Bethléem, Hilmî Hanûn et Wahîd al-Hamdallâh, 39-40, les deux grandes figures municipales du nord de la Cisjordanie). La succession par le sexe joue également dans certains cas, les numéros 11 et 12, 51 à 54, 94 à 96 étant des femmes.
- 12 Cette improvisation, bien qu'appelée à être corrigée en étant soumise à la critique d'un large échantillon de personnalités, a choqué certains militants. Une série de critères « objectifs » aurait ainsi été établie un peu plus tard par le Fath en vue de l'établissement d'une liste « systématique », série dont nous n'avons pas pu malheureusement obtenir copie. Beaucoup ont dénié toute importance, à une liste « établie autour d'une tasse de café », prétextant que la plupart des personnalités retenues n'avaient pas été contactées ou que les suggestions de retrait et d'ajout n'étaient pas encore parvenues aux auteurs¹². Une telle position ne nous paraît pas recevable : le simple fait que le document offre l'image du leadership que se donnent, au pied levé, des proches du courant majoritaire de l'OLP sans en être les apparatchiks

constitue déjà un événement non négligeable. Mais l'intérêt du document ne s'arrête pas là : la confrontation de la liste avec d'autres modes de représentation du leadership montre, comme nous le verrons, la qualité d'appréciation de son coordinateur et indique la richesse de renseignements qu'il est ainsi possible d'en tirer.

- 13 Pour situer le « document Husaynî » par rapport à d'autres représentations de la scène politique qui lui sont contemporaines, nous avons retenu deux autres documents témoignant de deux types d'approche différents : une liste, établie en janvier 1989, de 54 noms (auxquels nous avons ajouté celui de son auteur) de personnalités palestiniennes jugées importantes et destinée à l'usage de visiteurs étrangers fournit une perception « de l'intérieur » supplémentaire mais produite cette fois par un journaliste souvent considéré comme étant l'un des plus hauts échelons de l'appareil du Fath en Cisjordanie ; la liste des personnalités palestiniennes invitées par des ministres ou chefs d'États de passage lors de 33 rencontres récentes offre, quant à elle, la représentation de cette même scène politique que se font les gouvernements étrangers. Parallèlement à ces deux modes d'approche subjectifs, notre comparaison aura recours au seul échantillon objectif de leaders issus d'élections « nationales » que constituent les membres des conseils étudiants élus depuis une dizaine d'années dans les 4 grandes universités de Cisjordanie¹³.
- 14 A cette comparaison dans la synchronie, il nous a paru indispensable d'ajouter une étude de la diachronie pour mettre en lumière les changements éventuels intervenus dans la composition sociale et politique du leadership palestinien de l'intérieur. Pour la période mandataire, nous nous contenterons de reproduire ici certaines des statistiques établies par Bayan Nuwayhid al-Hout à propos de 100 personnalités membres de « l'élite politique arabe en Palestine » entre 1918 et 1948¹⁴.
- 15 En ce qui concerne le leadership palestinien du début de l'occupation, nous avons retenu deux modes d'approche : la liste des Palestiniens représentant les circonscriptions de Cisjordanie au sein de la Chambre des députés jordanienne offre une image d'une partie de l'élite institutionnelle¹⁵ ; l'ensemble des signataires de « la Charte des Arabes » du 4 octobre 1967, par laquelle 129 personnalités réclament la fin de l'occupation et le retour à la situation antérieure à l'occupation sur la base de l'unité des deux rives du Jourdain offre, quant à elle, l'image de la société « civile » prête à manifester un certain engagement politique en cette période troublée¹⁶.
- 16 La composition du Comité d'Orientation Nationale de 1978 nous fournira enfin une image intermédiaire, chronologiquement, du leadership palestinien ; créé en octobre 1978 pour combattre les accords de Camp David, le Comité regroupait des élus municipaux et des responsables associatifs (syndicats et sociétés de bienfaisance) ; durant quatre années, c'est lui qui a structuré la vie politique palestinienne de l'intérieur avant d'être mis hors-la-loi par Israël en 1982¹⁷.

L'image du leadership palestinien dans le document « Husayni »

Le sexe

- 17 Le tableau n° 1 (voir en annexe les tableaux cités) fait apparaître la sous-représentation chronique des femmes au sein de l'élite politique palestinienne. Seul le « document Husayni » fait preuve d'une ouverture, encore restreinte certes mais absente partout

ailleurs, ouverture caractérisée non seulement par le nombre (19 femmes pour 133 hommes) mais également par le mode de représentation de la société : la succession des noms ne suggère, en effet, une identification « sexiste » qu'en ce qui concerne 9 femmes au plus, regroupées du fait de leur engagement, pour la majorité d'entre elles, dans des sociétés de bienfaisance féminines. Les 10 autres femmes sont citées parmi les hommes, abstraction faite de leur sexe, pour leur engagement politique et social ou leurs qualifications professionnelles. La citoyenneté et l'appartenance à la sphère chrétienne favorisent manifestement cette intégration des femmes puisque 15 d'entre elles sur 19 résident à Jérusalem et dans sa couronne, tandis que 9 sur 19 sont de confession chrétienne¹⁸.

- 18 Parmi les 19 femmes citées, 11 sont connues pour leur participation à des sociétés de bienfaisance et des associations féminines, tandis que 6 autres enseignent (dont 4 en université) et qu'une dernière tient un commerce. Il apparaît ainsi que l'engagement des femmes dépasse maintenant les limites des sociétés de bienfaisance qui constituaient traditionnellement pour les femmes la seule voie d'intégration sociale ; cette intégration se trouvait toutefois limitée à un monde strictement féminin, à l'écart des cercles résolument politiques dans lesquels elles ne pouvaient figurer que depuis une date relativement récente et la plupart du temps au titre de leur sexe (telle était la raison, en tout cas, de la présence des femmes dans la Charte et le Comité d'Orientalisation). Le coordinateur de la « liste Husaynî » a visiblement pris conscience qu'une situation nouvelle est en train de se mettre en place, ainsi que le manifeste, quoique timidement encore, la composition des conseils étudiants élus, tandis que l'homme d'appareil du Fath comme le politicien occidental persistent à l'ignorer.

L'appartenance confessionnelle

- 19 Le tableau n° 2 montre que le « document Husaynî » donne aux personnalités de confession chrétienne une place beaucoup plus grande que leur accorderait le simple respect de leur importance démographique¹⁹. La succession des noms fait apparaître l'absence totale de représentation confessionnelle de la société : chrétiens et musulmans sont indistinctement mêlés. Ce mode de représentation n'est ni nouveau ni en voie de disparition : la « Charte des Arabes » de 1967 comme le « document Fath » de 1989 ignorent le confessionnalisme. Dans tous les cas de figures, y compris au Parlement jordanien confessionnel avec la nécessaire présence de 5 chrétiens sur les 30 députés de Cisjordanie (2 pour la circonscription de Jérusalem-Jéricho, 2 pour Bethléem et 1 pour Ramallah), la place occupée par les chrétiens dépasse de beaucoup les limites que leur importance démographique serait censée leur offrir.
- 20 Cette forte présence chrétienne tient à plusieurs facteurs : le poids considérable de Jérusalem et de sa couronne, d'une part, zone dans laquelle réside la majorité des Palestiniens chrétiens, favorise leur intégration dans le leadership ; un niveau d'éducation universitaire proportionnellement plus répandu que chez les musulmans, d'autre part, et un attrait plus fort pour les professions de « cols blancs » renforcent également leur présence parmi l'élite locale.
- 21 La participation des autorités religieuses à la scène politique connaît, quant à elle, une évolution remarquable, qu'il s'agisse de l'islam ou des Eglises orientales. Aux premiers temps de l'occupation, en effet, des membres du clergé chrétien se trouvaient représentés en tant que tels parmi les signataires des pétitions nationales : l'évêque de

l'Eglise évangélique et le vicaire patriarcal grec-catholique avaient signé la « Charte des Arabes » et, plusieurs autres pétitions au titre de leur pastorat²⁰.

- 22 Vingt ans plus tard, si l'on considère aussi bien le « document Husaynî » que la liste du Fath, les autorités ecclésiastiques ne sont plus présentes sur la scène politique. Seul le pasteur Rantisî figure dans les deux documents en tant que représentant, non de sa communauté, mais de la municipalité de Ramallâh élue en 1976 et présidée par Karim Khalaf dont il était l'adjoint. L'exil de Mgr Cappucci, vicaire patriarcal grec-catholique de Jérusalem, et de Mgr Ilyâ Khûrî, évêque de l'Eglise anglicane devenu membre du Comité exécutif de l'OLP par la suite, a sans doute contribué à ce retrait d'autorités ecclésiastiques plus soucieuses désormais de préserver la situation de leurs communautés, saignées par un exode important vers l'Amérique et l'Europe, que de prendre des engagements politiques risqués. L'origine étrangère des plus hautes autorités religieuses chrétiennes a elle aussi, sans aucun doute, contribué à cette situation. L'accession récente d'un Palestinien (de nationalité israélienne) au siège du patriarcat latin et les nécessités d'engagement politique liées à l'*Intifada* ont, cependant, mené récemment le haut clergé chrétien à rompre avec ce quiétisme. A plusieurs reprises, les patriarches ont pris un certain nombre de positions publiques dans le domaine de la défense des droits des Palestiniens face à l'occupation, déclenchant de violentes réactions israéliennes²¹.
- 23 La participation politique des personnalités liées à l'islam connaît, elle aussi, une profonde transformation. Le tableau n°5 fait, en effet, apparaître un processus de marginalisation croissante du « clergé » (*qâdî* et fonctionnaires des *waqf*) qui, à l'époque mandataire, avait pourtant connu un degré très élevé de présence sur la scène politique. Au tout début de l'occupation encore, le « clergé » a su incarner la légitimité politique en s'alliant avec des « laïcs engagés » : créé dès le 24 juillet 1967 pour prendre en main la gestion des affaires islamiques tant que durerait l'occupation par des non-musulmans, le Conseil Islamique Suprême manifeste cette alliance entre « clercs » et notables pour la plupart issus des grandes familles de Jérusalem et d'Hébron²² ; doté de la légitimité religieuse autant que de la légitimité sociale, c'est autour de lui que, durant les premiers mois qui ont suivi la défaite, s'est organisée la première activité politique de refus de l'occupation. Une fois ses principaux animateurs bannis par Israël (Chaykh 'Abd al-Hamîd al-Sâlih, son président, président de la Cour d'appel religieuse devenu ensuite président du Conseil National Palestinien, Rûhî al-Khatîb, maire de Jérusalem, Kamâl al-Dîn al-Dajânî et 'Abd al-Muhsin Abu Mayzar, avocats), dominé par des personnalités dont l'intégration se faisait au titre de leurs fonctions (*qâdî* et responsables des *waqf* qui tous font partie de la fonction publique jordanienne), le CIS a été considéré comme un instrument de la couronne hachémite, certains de ses adhérents, membres à titre personnel, décidant alors soit de le boycotter soit, depuis une date récente, de tenter une réforme de l'intérieur. Prisonnier de sa dépendance administrative, financière et politique vis-à-vis de la Jordanie, le « clergé » n'a dû sa faible survie politique dans le processus de montée en puissance de l'OLP qu'à la centralité toujours actuelle de la religion dans la société palestinienne.
- 24 Contrairement à ce « clergé » qui n'a pas su - ou n'a pas pu - se renouveler, les « laïcs » engagés dans le CIS sont parvenus à maintenir leur présence et se retrouvent dans l'ensemble des structures politiques mises en place sous l'occupation ainsi que parmi les invités des personnalités étrangères de passage (tableau n° 11). Ce maintien, cependant, n'a pas grand chose à voir avec leur participation à des structures officielles

de l'islam, tous tirant leur légitimité soit de leurs activités professionnelles et sociales propres, soit de leurs militantisme politique, le Conseil Islamique ne constituant que l'une des formes de leur engagement personnel.

Le type de résidence et l'origine géographique

- 25 Le tableau n° 3 fait apparaître l'extrême déséquilibre dans la représentation selon le type de résidence²³ : le leadership de Cisjordanie est très majoritairement, sinon exclusivement, citadin, à l'exception du Comité d'orientation nationale ; par son recrutement à base d'élus (14 des 25 municipalités comptaient moins de 2000 électeurs inscrits en 1976) autant que d'adhérents à des syndicats ou des associations de bienfaisance, le Comité d'orientation nationale dans sa version élargie avait, en effet, su réduire le déséquilibre, quasi rétabli cependant dès la constitution du Comité restreint. Le leadership en cours de renouvellement, néanmoins, s'il devait reproduire les nouveaux équilibres manifestés par les élections étudiantes des dix dernières années, marquerait une rupture avec une tradition de citadinité qui semble bien établie comme caractéristique de l'élite palestinienne : à l'époque mandataire, 79% des membres de l'échantillon étudié par al-Hout étaient nés dans les villes palestiniennes et 8% seulement dans les villages (les 13% restants étant originaires d'autres pays arabes), la citadinité gagnant encore des points dans son classement selon le lieu de résidence (et non plus de naissance). Le « document Husaynî », en tout cas, même s'il ne connaît pas les distorsions extrêmes du « document Fath » ou des invitations étrangères, ne laisse rien transparaître des évolutions connues sur les campus universitaires.
- 26 Seules cinq des personnalités pressenties dans le « document Husaynî » résident, en effet, dans les camps de réfugiés de Cisjordanie, la plupart devant leur présence, semble-t-il, à leurs activités politiques antérieures au sein de conseils étudiants. Ce trait confirme ainsi l'importance du rôle de l'université dans le processus récent d'intégration des réfugiés des camps (et des ruraux) dans la vie sociale et politique qui leur était jusque-là sinon *de facto* interdite d'accès, du moins difficilement accessible.
- 27 Cette présence, même si elle est extrêmement minoritaire, témoigne cependant d'une extraordinaire nouveauté : l'indigénat constitue, en effet, l'une des caractéristiques fondamentales du leadership palestinien de l'intérieur : aucun réfugié n'a été appelé à signer la « Charte des Arabes », pas plus que les autres pétitions de 1967. De même, aucune des structures politiques mises en place sous l'occupation n'a compté de réfugiés des camps²⁴. Le « document Husaynî » supprime l'exclusion mais maintient l'écrasante suprématie des autochtones (107 des 121 personnalités identifiées sont nées à l'intérieur des actuelles limites des territoires occupés). Outre les 5 réfugiés des camps, cependant, neuf autres personnalités au moins sont réfugiées mais totalement intégrées dans leurs cités d'accueil où, par ailleurs, elles jouissent, pour plusieurs d'entre elles, d'un niveau de vie relativement élevé. De façon surprenante, le « document Fath » revient à l'exclusion *de facto* des réfugiés bien que le mouvement dispose d'une base solide dans les camps et que son auteur soit lui-même originaire de l'un d'eux, que son ascension sociale lui a permis de quitter : aucun résidant des camps n'apparaît dans sa liste et seuls 2 réfugiés intégrés dans les villes (sur les 44 identifiés) y figurent.

Le lieu de résidence

- 28 La répartition selon le lieu de résidence (tableau n° 4) fait elle aussi apparaître des déséquilibres de représentation dans le « document Husaynî » entre la Cisjordanie et Jérusalem d'une part et la Bande de Gaza d'autre part, et entre Jérusalem d'une part et la Cisjordanie et la Bande de Gaza d'autre part²⁵. Le déséquilibre est encore plus grand si l'on additionne le nombre de personnalités résidant à Jérusalem avec celui des pressentis habitant sa couronne, la conurbation constituant un tout géographique indéniable (même si l'annexion unilatérale de Jérusalem par Israël a administrativement brisé ce lien) : on obtient alors un total de 98 « députés », soit 64,5% des 152 noms de la liste ; or, selon Meron Benvenisti, la conurbation de Jérusalem, en 1987, ne constitue que 14,8% de la population globale des territoires occupés avec ses 271 500 habitants.
- 29 L'ordre de succession des noms fait apparaître une distinction omniprésente entre Gaza d'une part et Cisjordanie-Jérusalem, d'autre part ; c'est en tout cas le critère qui, à l'évidence, l'a emporté dans l'identification des personnalités : celles originaires de Gaza sont en effet regroupées au début et à la fin de la liste ; seuls trois « députés » résidant dans la Bande de Gaza échappent au regroupement géographique (les n° 16 Muhammad al-Machûkhî, 50 Riyâd al-Aghâ et 134 Muhsin Abu 'Ayta), cette spécificité s'expliquant sans doute par leurs activités professionnelles exercées en Cisjordanie. Personnalités de Jérusalem et de Cisjordanie, en revanche, sont indistinctement mêlées²⁶.
- 30 La surreprésentation de Jérusalem n'est pas récente : selon al-Hout, plus du tiers de l'élite palestinienne mandataire résidait à Jérusalem (22% de son échantillon y étant né)²⁷. Le pouvoir hachémite, ensuite, malgré sa politique d'assujettissement de la Cisjordanie à la Transjordanie et d'assise du rôle de capitale attribué à Amman, s'était contenté de ramener la part de Jérusalem, au sein de la représentation parlementaire de la Rive Ouest du Jourdain, à son poids démographique, augmenté encore d'un tiers cependant : la circonscription, qui englobait alors Jéricho, bénéficiait ainsi de 5 députés, soit 16,7% des 30 représentants de Cisjordanie pour seulement 12,1% de la population. La « Charte des Arabes » se maintient dans une fourchette de représentation à peu près identique en ce qui concerne l'équilibre global entre Cisjordanie et Jérusalem, Ramallâh voyant cependant son influence s'accroître considérablement aux dépens des autres régions de Cisjordanie. Dix ans plus tard, le Comité d'orientation nationale, dans sa version élargie, reproduit à l'identique les proportions globales (Jérusalem/Cisjordanie) de la Chambre jordanienne mais pousse à l'extrême le déséquilibre interne à la Cisjordanie au profit de Ramallâh. Dès la constitution de la version restreinte de ce Comité, cependant, et constamment par la suite, la surreprésentation de Jérusalem et sa conurbation ne fait que s'accroître, le « document Fath » témoignant du degré maximal de regroupement géographique :
- 31 38 des 55 personnalités résident dans la zone Ramallâh, Jérusalem, Bethléem. Là encore, l'échantillon étudiant manifeste une grande distance avec les autres modes de représentation de l'élite, Jérusalem s'y trouvant réduite à une part inférieure à son poids démographique tandis que le nord de la Cisjordanie dépasse son poids au détriment de Ramallâh.
- 32 L'hypertrophie de la représentation de Jérusalem tient à plusieurs facteurs liés tant à l'histoire sur la longue durée qu'à l'occupation israélienne des vingt dernières années.

Face à Naplouse l'industrielle, Jérusalem la sainte et l'érudite a fourni une grande partie des élites de longue date. En annexant Jérusalem désormais soustraite à l'autorité militaire et soumise à la législation civile israélienne, l'occupant a accordé aux résidents de la ville un espace de liberté certes encore limité mais à l'équivalent introuvable en Cisjordanie ou à Gaza ; la quasi totalité de la presse palestinienne y a naturellement trouvé refuge de même que les associations développant un militantisme culturel à caractère politique à peine voilé (Centre d'Etudes Arabes, théâtre al-Hakawâtî, etc.).

- 33 Des raisons liées aux évolutions concernant les professions exercées par l'élite expliquent également ce glissement dans la géographie de résidence. Si le leadership avant 1967 et au tout début de l'occupation, comme nous le verrons, était quasi exclusivement constitué des notables (propriétaires terriens, industriels, membres des professions libérales et personnalités religieuses), répartis sur l'ensemble du territoire, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec la « prise de pouvoir » des « intellectuels » massivement groupés entre Ramallâh au nord et Bethléem au sud.
- 34 Les *liwâ* de Jénine et de Tûlkarm voient parallèlement leur part de représentation s'amoinrir, conséquence de l'éloignement géographique des centres d'activité politique. Mais les deux premières victimes de la sur-représentation de Jérusalem et de sa conurbation sont Naplouse et Hébron, écrasées malgré une population supérieure en nombre à celle de la ville sainte. La marginalisation des notables pro-jordaniens explique sans doute la chute commune aux deux centres urbains, les industriels du nord comme les gros propriétaires terriens du sud se trouvant progressivement exclus de la scène politique. Des différences apparaissent cependant dans la chronologie de leur déréliction politique : Hébron subit une sous-représentation dès la « Charte des Arabes » ; l'importante proportion de ruraux dans *lamuhâfaza* explique peut-être ce retrait de la scène politique ainsi que la personnalité des Hébronites connus pour se consacrer aux affaires dans l'ombre et le silence : ils seraient parvenus à acquérir la quasi totalité des boutiques et entreprises de la vieille ville de Jérusalem et s'attaqueraient maintenant à la région de Ramallâh. La chute de Naplouse, d'après nos échantillons, n'intervient que plus tard, entre la Charte et le Comité d'orientation nationale. Faut-il y voir le résultat d'une politique délibérée des élites de Jérusalem qui avaient toujours mal toléré la montée industrielle de la capitale du Nord, ou le fruit d'une répression israélienne plus libre de s'exercer dans une région peu fréquentée des étrangers ? Les deux facteurs ont sans doute joué.

L'occupation professionnelle

- 35 Avec 67 représentants (enseignants du supérieur et du secondaire, chercheurs, journalistes, artistes et étudiants) les « intellectuels » constituent, et de très loin, le premier groupe socioprofessionnel représenté dans le « document Husaynî » (tableau n°5). Les enseignants du supérieur constituent le premier sous-groupe : 22 d'entre eux travaillent à l'université de Bir Zayt (près de Ramallâh)²⁸, 5 à Najâh (Naplouse), 5 à Bethléem et 1 à Hébron. Ce groupe professionnel est entièrement nouveau, apparu avec la création des universités en Cisjordanie et à Gaza dans la seconde moitié des années soixante-dix. Auparavant, les enseignants des deux collèges post-secondaires (Bir Zayt et Najâh) de Cisjordanie ne paraissent pas s'être engagés politiquement, pas plus que les enseignants du secondaire, il est vrai tenus à l'écart de toute mobilisation organisée par la législation jordanienne qui leur interdisait de se regrouper en syndicat. Dès la

fondation des universités en Cisjordanie, au contraire, les professeurs se sont constitués en syndicats, parfois en commun avec les employés, face aux administrations la plupart du temps proches de la Jordanie (à l'exception de Bethléem, propriété des Frères des écoles chrétiennes). Les syndicats universitaires ont immédiatement mêlé la défense des intérêts professionnels à celle des lignes politiques tenues par les diverses organisations de l'OLP. Cet engagement des milieux universitaires (enseignants-employés d'une part, membres des administrations de l'autre) se traduit ainsi par la présence massive de ces deux groupes (aux 37 enseignants-employés du supérieur doivent être ici ajoutés les 28 personnalités participant à des conseils d'administration de centres universitaires). Les enseignants bénéficient également d'une représentation importante dans le « document Fath » comme parmi les invités des personnalités de passage, les proportions s'y trouvant cependant bouleversées par la prépondérance accordée tant aux milieux économiques traditionnels qu'à ceux de la presse.

- 36 Les journalistes, avec 18 personnalités, constituent le second sous-groupe des « intellectuels » retenus par le « document Husaynî » qui donne place à un large éventail de publications : *Al-'Awda* (fermé depuis le début de l'*Intifâda* pour ses positions proches du Fath) reçoit la meilleure part avec 3 de ses journalistes présents ; viennent ensuite *Al-Tali'a* (qui défend les positions du Parti communiste Palestinien-PCP) et *Al-Bayâdir* (proche de la ligne majoritaire de l'OLP) avec 2 représentants tandis qu'*Al-Mithâq* (fermé en juillet 86 sous l'accusation de travailler pour le FPLP), *Al-Mawqif* (proche des positions du Fath), *Al-Quds* (proche de la ligne majoritaire de l'OLP après avoir longtemps défendu les positions de la Jordanie), *Al-Kâtib* (proche du PCP), *Al-Darb* (fermé en 1985 sous l'accusation de travailler pour le Front Démocratique -FDLP- de Nayef Hawatmeh) et *Al-Fajr* (ligne majoritaire de l'OLP) ont chacun un représentant. Parmi les grands absents, on remarque surtout le quotidien pro-jordanien *Al-Nahâr*, dénoncé par ailleurs par le CNU pour tenir des positions jugées anti-nationales. A l'instar des universitaires, il s'agit d'un nouveau groupe professionnel qui s'affirme sur la scène politique palestinienne à partir du milieu des années 70, la presse se développant alors de façon considérable en relation avec la montée de la conscientisation politique à l'intérieur des territoires occupés²⁹. Concentrée massivement à Jérusalem, soumise à la législation israélienne, la presse constitue sans aucun doute l'un des piliers de l'hégémonie renouvelée du périmètre Ramallah-Jérusalem-Bethléem sur l'ensemble des territoires occupés. Cette proximité géographique des consulats généraux et les nécessaires contacts professionnels avec l'étranger lui ménagent également un taux important de présence parmi les invités des personnalités de passage, reproduit par l'homme d'appareil du Fath, issu de ce milieu professionnel.
- 37 Les membres des professions médicales et paramédicales avec 25 personnalités (21 médecins, chirurgiens et dentistes, et 4 pharmaciens) constituent le second ensemble représenté dans le « document Husaynî ». Apparue sur la scène politique durant la période jordanienne, la profession connaît dans le « document Husaynî »¹ une légère érosion de son rôle que lui conserve cependant le « document Fath » et que lui renforcent les personnalités étrangères de passage.
- 38 Parmi les autres professions organisées en ordres, les ingénieurs maintiennent leur influence, si l'on ne considère que les proportions internes aux listes ; globalement, en revanche, la profession qui a connu ces dernières années un accroissement numérique

extraordinaire n'est pas parvenue à pousser un nombre comparable de nouveaux venus sur la scène politique. Les avocats ont eux aussi perdu de leur influence, et de façon considérable, au moins dans le « document Husaynî », alors que le « document Fath » retrouve des chiffres plus traditionnels.

- 39 Les milieux économiques (industriels, hommes d'affaires, propriétaires terriens et commerçants) ne sont représentés dans le « document Husaynî » que par 16 personnalités, signe le plus évident de la transformation radicale du leadership politique ces vingt dernières années. Le « document Fath » confirme cette tendance, quoique sous une forme amenuisée manifestant là encore un conservatisme mis à mal par le coordinateur de la « liste Husaynî ». La souveraineté jordanienne, à l'image de celle des Ottomans, avait construit son ordre politique et social sur la médiation des notables (propriétaires terriens et hommes d'affaires issus des grandes familles) entre la population, exclue du jeu politique, et le pouvoir central d'Amman seul habilité à décider³⁰. L'occupation, malgré une volonté contraire affichée parfois, a conduit à la mise à l'écart de ces notables au profit des nouvelles catégories socioprofessionnelles dont nous venons de parler, qui ont investi la scène politique à partir des années 70³¹. A cette date, les milieux économiques soit se sont repliés sur leurs activités sans manifester d'engagement politique actif, soit ont milité pour « l'option jordanienne », se marginalisant du même coup au sein d'une population de plus en plus hostile à la couronne hachémite. L'éphémère accord jordano-palestinien (1985-1986) a certes conduit à un retour des pro-jordaniens issus de ces milieux économiques sur la scène politique des grandes municipalités (Naplouse, Ramallah, al-Bîra, Hébron) mais, cependant, n'est pas parvenu à entraîner de changements significatifs sur la scène politique globale.
- 40 Les membres de ces milieux économiques encore retenus par le « document Husaynî » sont pour la plupart des notables dont la présence politique demeure incontournable soit au titre de l'ancienneté d'un engagement personnel reconnu comme « patriotique », soit simplement au titre de la tradition de respect accordé à leur nom. Les jeunes milieux économiques non issus de ces grandes familles, encore peu développés certes mais actifs dans les domaines de l'agro-alimentaire et des petites industries (produits pharmaceutiques, vêtements), ne sont, quant eux, absolument pas représentés bien que regroupés dans la conurbation de Jérusalem.
- 41 Le Comité d'orientation nationale, par sa base d'élus municipaux, avait maintenu le rôle traditionnel dévolu aux milieux économiques, rôle que leur conservent les personnalités de passage, plus à l'aise avec des notables qu'avec des militants. Le « document Fath », quoique dans une moindre mesure, maintient également cette participation comme si les bouleversements de l'intérieur comme de l'extérieur n'avaient pas fondamentalement remis en cause la tentative de restauration de l'ordre traditionnel opérée lors de l'accord iordano-palestinien.

Les formes de participation à la vie publique et sociale

- 42 Le tableau n° 6 manifeste l'importance croissante de la participation des syndicats dans la mobilisation politique palestinienne ; ce trait concerne, cependant, quasi exclusivement les syndicats d'employés (journalistes, enseignants dans les universités, etc.), les syndicats ouvriers et les ordres professionnels n'opérant aucune percée significative³². Ces syndicats d'employés se sont ainsi substitués aux municipalités

dissoutes par l'autorité occupante comme lieux privilégiés d'expression politique. A l'évidence, les associations diverses (bienfaisance, travail volontaire, etc.) assurent également la même fonction mais n'ont pu apparaître dans nos tableaux faute de données suffisamment systématiques.

- 43 Les titulaires des principales marques d'appartenance à la sphère politique jordanienne, très présents au début de l'occupation, ont été balayés : aucun ancien ministre, sénateur ou député ne figure dans le « document Husaynî » ; seul Hikmat al-Masrî, ancien speaker de la Chambre et sénateur, membre actif de plusieurs structures politiques mises en place sous occupation s'est maintenu dans le « document Fath » alors que la « liste Husaynî » l'a éliminé. Les ministres et chefs d'État de passage rechignent, quant à eux, à prendre acte de la marginalisation manifeste de cette catégorie de personnalités.
- 44 Les élus municipaux de 1976, en revanche, conservent leur aura politique, quelle que soit leur préférence politique, même s'ils ont perdu en pourcentage de présence entre le Comité d'orientation nationale et l'ensemble des échantillons postérieurs retenus (tableau n° 11) : tous les maires des grandes villes et « grands élus » ni décédés ni exilés se retrouvent, en effet, dans le « document Husaynî » de même que parmi les invités des personnalités de passage. Le Fath, en revanche, élimine de sa liste quelques « grands élus » gênants par les positions politiques (Bassâm al-Chak'a, maire destitué de Naplouse) et/ou marginaux par la géographie (les maires de Tûlkarem, 'Anabtâ et Qabatiyya).
- 45 Les présidents et membres des Chambres de commerce, non renouvelées depuis 67 et connues pour leurs liens avec la Jordanie, comme les députés et les sénateurs, bénéficient d'une reconnaissance plus importante auprès des États étrangers qu'à l'intérieur où leur légitimité, cependant, apparaît comme moins atteinte que celle des pro-jordaniens qui avaient bénéficié de postes résolument politiques.

La pyramide des âges

- 46 Le « document Husaynî » témoigne de la représentation du leadership qui fait le plus - et de loin - place aux jeunes (tableau n° 7) : plus de 70% des personnalités qui figurent sur sa liste ont moins de 50 ans et près de 29% ont la trentaine ou moins³³. Dans tous les cas de figures, ce sont les personnes d'une quarantaine d'années qui constituent la classe d'âge la plus fournie. La pyramide, cependant, apparaît comme fort différenciée selon les orientations politiques des personnalités concernées : les pro-jordaniens constituent ainsi le groupe le plus âgé : tandis qu'aucun d'entre eux n'est né après 1950, les plus de 60 ans constituent 66% du groupe (8 sur 12) ; à l'inverse, les défenseurs de toutes les autres lignes politiques sont très majoritairement nés après 1940, les partisans du FDLP le sont à 87,5%, ceux du FPLP à plus de 77%, ceux du Fath à plus de 71%, ceux du PCP à 69,5%.

Les appartenances politiques

- 47 De façon qui peut surprendre, si l'on en juge à partir de la succession des noms intimement mêlés politiquement, les sympathies organisationnelles ne paraissent pas avoir constitué le premier critère d'identification des personnalités retenues par le coordinateur du « document Husaynî ». Cette remarque n'implique évidemment pas

que l'appartenance politique ne soit en aucune manière prise en compte : l'exclusion (certains pro-jordaniens principalement, sans parler des collaborateurs ou membres des ex-ligues de village) et l'inclusion (les islamistes et les absents de l'OLP) de certaines personnalités témoignent d'une volonté politique manifeste ; la succession des noms laisse cependant supposer que l'utilisation d'un critère politique n'est intervenue que dans un deuxième temps sur des noms qui venaient à l'esprit des auteurs passant en revue tel milieu professionnel ou telle zone géographique. Il convient ici de remarquer que l'affiliation à une organisation politique est un concept inadéquat dans l'analyse du leadership et des élites d'une société sous occupation coupée de l'organisation dans laquelle elle se reconnaît, mais qui est considérée comme terroriste par l'occupant. Nous avons ainsi regroupé sous une même étiquette des personnalités qui, dans le cadre d'un État libre, relèveraient sans doute directement d'une organisation précise et d'autres qui, sans s'être affiliés, partageraient généralement sa ligne politique.

- 48 Les critiques prononcées contre le document - si l'on excepte celles venant des milieux islamistes - n'ont pas visé, à notre connaissance, une distorsion d'ordre politique, les débats se cristallisant surtout autour de la présence ou de l'absence de telle ou telle personnalité : le document refléterait ainsi l'image quasi-consensuelle que se donnent les partisans du camp « nationaliste » du poids respectif de chaque organisation ou tendance de la scène politique palestinienne. Une telle image, bien évidemment, ne pouvait en aucun cas être acceptée des islamistes qui, bien que pour la première fois reconnus par les « nationalistes » comme force de l'échiquier politique intérieur, n'y bénéficient encore que d'un nombre de représentants très inférieur à leur force réelle sur le terrain³⁴.
- 49 Proche des positions actuelles de Yasser Arafat et du Fath, le coordinateur de la « liste Husaynî » accorde une large part aux expressions politiques divergentes des siennes, débordant même les limites des organisations intégrées à l'OLP : un partisan d'Abû Mûsâ figure sur le document, de même que des islamistes et des bathistes (tableau n° 8). La différence avec le « document Fath », rédigé par un homme d'appareil qui exclut les partisans des organisations non membres de l'OLP et opère un déséquilibre flagrant au profit du Fath, de la Jordanie et du PCP, met d'autant plus en valeur l'ouverture politicienne d'un auteur qui a su conserver la « sagesse » traditionnelle du notable malgré son affiliation politique récente.
- 50 Le Fath constitue le premier groupe politique dans le « Parlement Husaynî » avec 76 des 152 représentants des territoires occupés, soit exactement 50% de l'ensemble. Un tel pourcentage constitue sans doute une surestimation de la représentativité de cette organisation dans les territoires occupés si l'on considère l'échantillon étudiant comme représentatif de l'ensemble de la société : ces dix dernières années, le Fath a obtenu 41,3% des sièges (mais 62,5% des présidences) ; si l'on considère que les modes de scrutin (à l'exception de celui de Bethléem) favorisent largement l'organisation qui obtient la majorité relative, on peut penser que les scores réels du Fath se situent aux alentours du tiers des voix étudiantes³⁵. Avec ses 55,8% de personnalités proches de son organisation, le « document Fath » ne fait qu'accroître encore la distorsion dans un projet évident d'hégémonie politique. Les ministres et chefs d'État de passage, quant à eux, peu enclins à dialoguer avec les partisans de lignes considérées comme radicales, ont naturellement donné leur préférence aux proches du Fath et de la Jordanie qui ont l'avantage de bénéficier de solides appuis extérieurs, qu'il s'agisse de l'État jordanien

ou de l'OLP dominée par le Fath, interlocuteurs habituels de la scène politique internationale.

- 51 La mouvance communiste constitue le second groupe représenté avec 15 « députés » (9,9%). La récente convergence politique entre le Fath et le PCP sur la nécessité de reconnaître Israël et d'adopter le plan de partage de l'ONU pour base de tout règlement a sans aucun doute contribué à la « réhabilitation » du PCP longtemps considéré comme l'ennemi intérieur numéro un par le Fath et la Jordanie. Cette mise à l'écart de l'une des grandes composantes de la scène politique de l'intérieur n'a cependant été le fait que des instances de l'extérieur, les leaders de l'intérieur n'ayant en effet jamais rompu le dialogue avec les communistes. Si, avant 67, la lutte des communistes contre le régime hachémite avait pu les opposer aux partisans du trône, la nécessité de combattre l'occupation les avaient ensuite tous placés dans le même camp, l'appartenance de bon nombre de dirigeants des deux lignes politiques aux mêmes grandes familles ou professions scellant cette alliance *de facto*. Toutes les structures politiques mises en place sous occupation ont ainsi reposé sur cette alliance entre le PCP et les diverses organisations dites « de droite », déclenchant une politique de marginalisation des Fronts Nationaux et Comités d'Orientation de la part tant de la Jordanie que du Fath. La part faite au PCP par le « document Husaynî » ne fait que confirmer la sensibilité de son auteur à une géographie de l'élite urbaine vieille de plusieurs décennies. Seule la récente convergence sur le plan de partage de l'ONU, en revanche, peut expliquer la présence relativement forte des communistes dans le « document Fath », le PCP étant la seule organisation à ne pas être laminée par le quasi monopole Fath-Jordanie. Bien implanté parmi les élites urbaines comme dans le monde ouvrier (ce qui lui avait valu son rôle moteur dans les structures politiques), le PCP ne paraît pas, en revanche, avoir réussi son implantation dans le monde étudiant où il n'obtient que 6,1% des sièges.
- 52 Les pro-jordaniens, à égalité avec le FPLP, jouissent de 14 représentants. Seuls ont été retenus par le coordinateur de la liste les partisans du trône hachémite qui ont su conserver de bons rapports avec les proches de l'OLP et/ou tenir une position de retrait lors de la tentative jordannienne de retour sur la scène politique de Cisjordanie des années 85-86 : une seule des personnalités nommées par Israël avec l'accord de la Jordanie et l'acquiescement du Fath dans les municipalités dissoutes figure sur le document. Alors que des pro-jordaniens exclus du Comité d'orientation nationale en 78 pour leurs positions jugées alors trop peu « nationalistes » (Ilyâs Frayj, maire de Bethléem et Rachâd al-Chawâ, maire de Gaza) ont été réintégrés dans le consensus politique, 3 personnalités pro-jordaniennes d'importance, au moins, ne figurent pas dans le document : Hikmat al-Masri, ancien député de Naplouse et président de la Chambre, sénateur, président de l'université Najâh ainsi que le docteur Amîn al-Khatîb, président de la Fédération des associations de bienfaisance de Cisjordanie, tous deux signataires de la Charte des Arabes et membres de nombreuses structures politiques par le passé ; 'Uthmân Hallâq, rédacteur en chef du quotidien *Al-Nahâr*. De l'avis du coordinateur présumé de la liste, seule l'absence du docteur al-Khatîb constitue un fâcheux oubli ; celle des deux autres personnalités procède au contraire d'une volonté explicite de rompre avec ceux qui demeurent les symboles de l'ancienne soumission à Amman. Telle n'est pas, à l'évidence, le propos de l'auteur du « document Fath » qui retient 8 pro-jordaniens dans sa liste, leur donnant ainsi la seconde place avec 15,4% de l'ensemble. La rupture, intervenue en 1986, de l'accord jordano-palestinien ne paraît pas avoir entamé l'alliance passée avec le trône hachémite par l'appareil du Fath dans le cadre de ses luttes sur la scène palestinienne et ce, malgré sa remise en cause au

niveau populaire. Les conclusions déjà tirées de la pyramide des âges trouvent enfin leur confirmation dans les élections étudiantes qui n'ont jamais connu de candidatures pro-jordanien.

- 53 Les indépendants, personnalités perçues comme n'entretenant aucun lien particulier avec une quelconque organisation, constituent le quatrième groupe du document avec 13 membres (8,6%). Les notions d'indépendance comme d'affiliation politique, ainsi que nous l'avons déjà souligné, sont d'un maniement difficile dans le sujet qui nous concerne. Sans doute, certaines personnalités classées par nous comme partisans de telle ou telle organisation revendiqueraient plutôt la qualité d'« indépendants proches du... ». Un phénomène paraît cependant se dessiner : la difficulté croissante à se maintenir hors de toute affiliation politique claire ; la nouvelle configuration de la scène politique intérieure liée à l'accélération des bouleversements y contribue autant que la communauté internationale qui, aux indépendants isolés, préfère les partisans d'un courant fort et bien identifié, comme en témoignent les invitations des ministres de passage.
- 54 La présence de 12 personnalités proches du FDLP en font le 5ème groupe du « Parlement Husayni » dont l'importance correspond aux scores étudiants de l'organisation. Cet ensemble a la caractéristique particulière de compter 6 chrétiens et 7 universitaires ; parmi ces derniers, 4 sont couramment désignés comme « démocrates chrétiens indépendants », qualificatif souvent employé parmi les élites palestiniennes. Plus que toute autre organisation, le FDLP de l'intérieur semble ainsi constitué, dans ses élites, d'un noyau de militants inconditionnels mais aussi (et surtout ?) d'une aura de sympathisants proches de sa ligne politique mais prêts à défendre selon les cas certaines positions d'autres organisations³⁶. Bien qu'à présent souvent considérés à l'intérieur comme un appendice mal différencié tour à tour du Fath et du PCP, les partisans du FDLP n'ont pas retenu l'attention du rédacteur du « document Fath » pas plus qu'ils ne suscitent l'intérêt des personnalités de passage malgré leur regroupement dans la conurbation de Jérusalem.
- 55 La présence dans le « document Husayni » de 5 islamistes (les membres du « clergé » islamique figurant sur la liste appartiennent tous à la catégorie, « pro-jordanien ») doit être soulignée, témoin de l'évolution générale des nationalistes sur la question du statut à accorder à ces nouveaux venus sur la scène politique que sont les Frères musulmans³⁷. Apparus dans les élections universitaires à la fin des années 70, ils se sont surtout fait connaître jusque vers 1985 par la priorité accordée à la réislamisation de la société, étant entendu que cette ré-socialisation par la religion se traduisait politiquement par des bastonnades épisodiques de militants proches du PCP ou de la « gauche » en général. L'apparition sur la scène publique, à partir de 1985-86, de scissionnistes du mouvement partisans d'un jlhâd immédiat et prioritaire contre Israël ainsi que le déclenchement de l'*Intifâda* ont conduit l'Association des Frères musulmans à reconsidérer son attitude politique. Décidés à s'acquérir la légitimité jusque-là déniée du fait de leur retrait de la résistance anti-israélienne et de leur participation aux luttes intra-palestiniennes avec l'encouragement d'Israël, les Frères musulmans ont adopté le Mouvement de la Résistance Islamique (*Harakat al-Muqâwama al-Isiâmiyya, Hamas*) pour cadre organisationnel de leur participation active au soulèvement. Après avoir essuyé plusieurs refus de l'OLP de prendre en considération leur nouvelle place, les islamistes ont obtenu du CNU en septembre 1988 la reconnaissance quasi officielle de leur implication dans le soulèvement, de leur droit à lancer des mots d'ordre de

mobilisation et de la légitimité de leur participation à la scène politique palestinienne. Cette reconnaissance s'est maintenue par la suite malgré de profondes réticences manifestées par certains tandis que le refus des initiatives diplomatiques de l'OLP et/ou la déception face à leur absence de résultats concrets trouvent une expression organisationnelle en pleine expansion auprès de *Hamas*.

- 56 En incluant 5 islamistes dans sa liste, le « document Husaynî » anticipe ainsi de quelques semaines sur cette reconnaissance du courant religieux par le CNU. Il fait également preuve de clairvoyance en rompant avec la fausse représentation habituelle et commode selon laquelle le phénomène islamiste serait exclusivement gazan : parmi ces 5 personnalités, en effet, 2 résident à Jérusalem, 1 en Cisjordanie et 2 à Gaza. La profession des intéressés, 4 appartenant aux milieux universitaires et le 5ème étant un médecin, renvoie à la principale caractéristique de ce mouvement telle qu'observée jusqu'à la fin 1987 mais désormais caduque : l'*Intifâda*, en effet, et la création de *Hamas* auront permis aux islamistes de sortir de leurs bastions des campus universitaires, d'élargir et de diversifier leur base populaire. En n'incluant pas le chef spirituel du mouvement, le chaykh Ahmad Yâsîn, ni son habituel porte-parole le docteur Mahmûd al-Zahhâr, mais en retenant le seul nom d'intellectuels relativement proches encore des milieux « nationalistes », le document apparaît comme une tentative de la dernière chance pour récupérer dans le consensus national une mouvance dont l'impact menace désormais les équilibres traditionnels.
- 57 Le « document Fath », pourtant rédigé après la reconnaissance de *Hamas* par le CNU, marque un retour en arrière en n'incluant qu'une seule personnalité qualifiée d'islamiste, un notable en réalité beaucoup plus proche des Frères musulmans traditionnels que des nouveaux militants de *Hamas*. Les ministres de passage, quant à eux, tiennent compte depuis une date récente de l'évolution générale de la scène politique palestinienne et, timidement, commencent à inclure des islamistes dans leurs listes d'invitations.
- 58 Les élections étudiantes depuis une dizaine d'années, pourtant, ont manifesté l'importance d'un phénomène qui, dès son apparition, a atteint un palier auquel il a pu se maintenir plus ou moins : ils sont ainsi parvenus à obtenir 20,5% des sièges aux divers conseils ; à Bir Zayt où les coalitions répétées entre listes « nationalistes » ont le plus fait jouer le mode de scrutin à leur défaveur, ils n'ont, certes, jamais obtenu de sièges mais ont bénéficié 31,1 % des voix. S'il était encore possible, avant le soulèvement, de considérer le mouvement islamiste comme un simple épiphénomène étudiant, ce n'est plus le cas maintenant et le « document Husaynî », malgré sa perspicacité, se trouve complètement dépassé en ce domaine.
- 59 Malgré leur absence de l'OLP, les partis Bath dans leur versions syrienne et irakienne ont chacun un représentant de même que les dissidents du Fath d'Abû Mûsâ. Le Ba'th, après être parvenu à canaliser un certain nombre d'oppositions à la politique hachémite avant l'occupation, a par la suite été victime du processus de palestinsation de la scène politique de l'intérieur puis de la condamnation massive, à l'intérieur, de la politique syrienne à l'égard de l'OLP : Bassâm al-Chak'a, maire destitué de Naplouse et figure de proue du nationalisme palestinien jusqu'au début des années 80, se trouve encore sur la « liste Husaynî » bien que laminé par la conjugaison des efforts d'Israël, de la Jordanie et du Fath et le maintien de ses positions pro-syriennes après 1983. Le « document Fath », quant à lui, élimine ce gêneur au profit de son fils qui, dépourvu de l'extraordinaire charisme dont bénéficiait son père dans les années

70, essaie de maintenir sur la scène politique intérieure tant le nom de la famille que la défense des idées pan-arabes du Bath syrien.

- 60 Trop vite récupérés par l'État syrien, les dissidents du Fath ne sont jamais parvenus à se construire une base populaire dans les territoires occupés. L'universitaire du « document Husaynî » qui défend leur ligne politique correspond tout à fait à la caractéristique professionnelle de leurs partisans de l'intérieur qui ont su drainer un nombre non négligeable de voix lors d'élections à des syndicats d'enseignants du supérieur alors même qu'ils échouaient dans les élections étudiantes.

* *

- 61 Objet de fascination objectivante, dans un premier temps, de la part d'observateurs en manque de données claires et immédiates sur la géographie du leadership palestinien de l'intérieur, la liste du « document Husaynî » a ensuite connu l'oubli, victime de sa mésinterprétation. Même si elle ne peut, en aucun cas, constituer une représentation objective de la scène politique de l'intérieur, même si son auteur présumé n'a pas la stature de Faysal Husaynî, cette liste présente un intérêt de tout premier ordre tant par la personnalité de son jeune promoteur que par la qualité de son contenu. Notable, issu de l'une des plus anciennes familles de Palestine et militant nationaliste proche du Fath, l'auteur du document-coordonateur de la liste a su conserver son entière liberté, faite de clairvoyance dans la perception des processus en cours et de sagesse fondatrice d'ouverture politique. Mieux qu'ailleurs, l'implication croissante dans la vie sociale et politique des femmes et des réfugiés des camps, ainsi que la marginalisation des milieux traditionnels proches de la Jordanie sont prises en compte : non content de donner une place à l'ensemble des expressions dont la diversité constitue l'éventail politique de l'OLP, l'auteur n'hésite pas, à l'encontre des réticences les plus répandues, à inclure également des partisans des plus farouches opposants de la centrale, religieux ou nationalistes « radicaux ». La pluralité de la scène palestinienne y est reproduite ainsi beaucoup plus fidèlement que dans le document de l'apparatchik du Fath, enfermé dans sa défense d'un consensus dont son organisation serait le porte-parole éminent au cœur d'une alliance avec la Jordanie et accessoirement le PCP ; elle a aussi résisté à la tentation à laquelle ont succombé les États étrangers de sacrifier la diversité au nom de la prétendue efficacité de la polarisation.
- 62 Pourtant, malgré sa liberté maintenue face à son organisation et à son milieu, malgré sa clairvoyance, son ouverture fondatrices du respect de la pluralité, malgré ses esquisses de redressement des distorsions, l'auteur demeure encore prisonnier de certains déséquilibres à l'enracinement très ancien comme à l'apparition récente, porteurs de risques dévastateurs à moyen terme : les prétentions impériales de la conurbation de Jérusalem au détriment de la Bande de Gaza comme des autres vieux pôles urbains de Cisjordanie, la sous-représentation des ruraux et des réfugiés, la confiscation croissante du pouvoir par les « intellectuels » et la marginalisation des milieux économiques, la réticence à prendre en compte l'ampleur de l'élément islamiste risquent de mener à plus ou moins longue échéance à la rupture entre des élites soucieuses de se constituer en leadership et le peuple en marche pour sa libération.
- 63 Dès lors, la question de l'avenir des élites telles que dessinées par le document se trouve posée : la carte qui en est faite, même époussetée des scories du militantisme étroit et malgré la perspicacité de son auteur ne reflète de pas, en effet, un contexte antérieur

au soulèvement, dont la déstabilisation déjà engagée depuis une dizaine années trouve maintenant sa manifestation la plus éclatante dans les ruptures suscitées par l'*Intifâda*. Les élections étudiantes, en dessinant depuis la fin des années 70 des équilibres politiques et sociaux différents de ceux du leadership habituellement reconnu, n'étaient-elles que l'expression d'une spécificité d'âge et de catégorie socioprofessionnelle ou constituaient-elles une manifestation mal perçue ou obliérée de profonds bouleversements en gestation dont l'*Intifâda* serait le fruit avec la prise en main de leur destin par les réfugiés des camps et les ruraux et la contestation de l'ordre établi du nationalisme de l'OLP au nom d'une utopie religieuse mal différenciée, certes, mais efficace ?

- 64 Ecartés de la décision politique, dépourvus de pouvoir économique fort, ruraux et réfugiés ont trouvé dans l'université l'outil de leur intégration. Le soulèvement, auquel ils apportent une contribution essentielle, leur a sans doute fourni l'occasion, ainsi qu'aux islamistes, groupe politique récent aux contours sociaux flous, de se donner des structures et des leaders correspondant à leur spécificité redécouverte et avide de reconnaissance. Trop jeunes encore sur la scène politique, trop éclatés géographiquement, ces leaders n'ont pas encore acquis de statut national mais il ne fait pas de doute que la poursuite du soulèvement mènera, dans un terme relativement court, à se poser la question de leur reconnaissance et de leur place. S'agira-t-il alors d'une intégration dans la douceur ou d'un renversement brutal des équilibres ? La réponse tient sans doute à la capacité (ou à l'incapacité) des leaders aujourd'hui reconnus, et dont le nom figure dans le « document Husaynî », à accepter de mettre à mal leurs certitudes aveuglantes et d'accepter de perdre leur monopole. Des personnalités comme l'auteur du « document Husaynî » peuvent être considérées comme les mieux placées pour mener à bien cette intégration à la condition que les apparatchiks et radicaux de tout poil, à l'intérieur comme à l'extérieur, parmi les organisations reconnues comme parmi les groupes en quête de reconnaissance, leur en laissent la latitude.

ANNEXES

Documents présentés en annexe ci-après

- fac-similé du Projet d'annonce du document d'indépendance
- traduction de ce texte
- tableaux

Fac-similé du Projet d'annonce du document d'indépendance

مشروع إعلان عن وثيقة الاستقلال

المشروع :

الإعلان في وجه المقاصد من وثيقة استقلال نعرض بجهام الدولة الفلسطينية المستقلة بحسب التقسيم التي قررها مجلس الأمن بقراره رقم 181 عام 1948 . مع ماستتها القدس ، ومقرتها المؤقتة بجنينها المترابدين في الشاطئ وعلى الشاطئ الفلسطيني .
 يرحم الدولة السيد ياسر عرفات ، رئيس اللجنة التنفيذية لمؤتمريه ، بينما يتولى السيد فاروق القدومي ، رئيس الدائرة السياسية في مكتبه ، منصب وزير خارجية الدولة الجديدة ، ويحضر أمضا' اللجنة التنفيذية لمؤتمريه امضا' في الحكومة الجديدة ، بما في ذلك السيدين جورج حبش أمين العام للجنة التنفيذية ، وتأييد مواثيقه الأمين العام للجنة الديمقراطية ، بينما يهتف من الجانب العربي جبرئيل لغفارة الجديدة بقتراحه شخصياً ، في الأثر المختلفة يعلن عن إيمانهم في وثيقة الاستقلال ، تعبيراً عن مشاعرهم ، وبالفرح تلقائياً كمشيقات للدولة الفلسطينية الجديدة ، ويتم تشكيل جهاز إداري مؤقت في الأثر المختلفة للتحضير بالثبوت الأثرية الداخلية المختلفة ، ومنها الصحة والتعليم والشؤون الاجتماعية والشؤون الخارجية والبريد والتمهات والصناعة والتجارة والسياحة والكهرباء والمياه وتكوين الهيئات والمصالح والأقسام ، ويتم وضع ترتيبات فورية لكل دائرة من هذه الدوائر وتلحق داخلية خاصة بها .

الهدف :

يهدف هذا المشروع إلى الانتقال بالانتفاضة من دائرة الانتفاضة بالجماعة على ساحة القتال إلى دائرة المصارعة السياسية وذلك من خلال حروب المصراع السياسية بما في ذلك من صنع وإدارة الثورات الفلسطينية مما يولد بروز الانتفاضة المباركة بقوة دفع جديدة وموجة للمؤتمر الدولي ، من شأنه أن يثري هذه الأثر على مستوى العمل الفلسطيني الوطني بشكل من أي صياغة سياسية يمكن للثورة الفلسطينية فروعها ، كما وتولد بقوة تفاوضية مائتة حيث يولد بتغيير موعود الشعب على الساحتين الدولية والأمريكية من مخالفة مبادئه بالاعتراض على إسرائيل كشرط مسبق لقبول المفاوضات في عملية محتجج بالدولة بالاعتراف بالثورة ، كما وتولد أيضاً العمل الفلسطيني المستقل أراضيها من قبل الدولة المصرية ، ولا يحسن ما تقدم وقد مسيرة الانتفاضة المباركة وأنت تنفيذها لدى الإمكان ، بكل جعلها توابق وترتفع إلى مستوى أجهزة الدولة الوطنية المنظمة .

السياق المحتمل :

يولد تصوري إسرائيل إريكه سياسي على المستوى الدولي عامه وان رائق الإعلان من الدولة عملة مبنوية حكيمة تنصهرها الدائرة السياسية في مختلف مبرماتياتها في أرمها' العالم ، ثم من ثانياً طفاية الثورة المسلحة بالاعتراف بالثورة الفلسطينية الجديدة ، ويتم مخاطبة تلك الدول التي تخيم بآليات مبنوية مع إسرائيل بحالها مستجابات موازية لها في الدولة الفلسطينية ، وإقامة علاقات اقتصادية وتجارية معها ، في أي وجه مطروح وثيقة الاستقلال ، كما وتولد شعور المواطنين أمام التغيير والولود الفلسطينية لتسليمهم من المشاركة في مؤتمر وطني بالقدس يعلن فيه عن هذا الاستقلال ، إلا أن العملية الإعلامية التي سبقت هذه الأحداث سبقت الانتفاضة ترحباً جيداً ، تبدأ من طلاء شعار الدولة الجديدة في الوثيقة في الاستقلال ويحاط في أمين الجماهير التي سبقت في هذه الوثيقة حافراً جيداً لتشكل عملية الشفافية وتنفيذ إتمام عملية ترحيب اسم السببان الجديد من تلك ثمر العنان الجماهيرية والإشراك بأفرادها وتوجهاتها كجمل وهي النوع المستقل .
 تتكسب الجماع الجماهيرية المنتشرة في المناطق المختلفة بعد رسيه كاتر للدولة الجديدة ، الأمر الذي يساهم على استكمال عملية بناءها وتغيرها .

بالنسبة لموقف إسرائيل فانها لن تتكلم من مصارعة أو اتفاق أو اجهاد الاستقلال ، بل يكون نوع تغيير واحترام كالة القوى في العالم بما فيها تلك القوى التي تؤيد إسرائيل ، أما داخلية فبول تقسيم إسرائيل على نفسها إذ أنه سبب تنزاه إسرائيل المطالبة بالاعتراف بالثورة الجديدة ، عامه وان هذا الموقود ينتج من عملية على يحد الجميع بسلوكياتها ، وحيث أن طبيعة هذه الدولة الجديدة أيضاً تتولد على قدم قدراتها وهي عدم خلق الشعب الفلسطيني لها ، على دولة إسرائيل وإنها ليس العيب بسلامة بالورها ، إن الإعلان عن وثيقة الاستقلال الشعار السببا لا يعنى بالضرورة تشكيل حكومة فلسطينية مؤقتة بالتمسك حسبما الترحب بهف القادة العرب في السابق ، وإنما ميلا دولة فلسطينية في أري الوطن ، ولتحقيق هذه الغاية يتولى مسئولية الإعلان عنها كما نشرتها الوثيقة الوطنية الجديدة من القدس مأسسة فلسطين ، وبذلك يمتدح تعبنا زمام السيادة حيلة الأمة دولة على تراثه الوطني بدلاً من مواصلة المطالبة دون جدول من الكراهة الأخرى لإقامة هذه الدولة وعامة المؤتمر الدولي والولايات المتحدة الأمريكية .

مضمون وثيقة الاستقلال :

تتضمن الوثيقة البنود التالية :

• تحديد جغرافية الدولة لمن قرار التقسيم لعام 48

• تعيين جهاز الدولة التنفيذية ، كالتالي :

أول :

السيد ياسر عرفات - رئيساً للدولة

السيد فاروق القدومي - وزيراً للخارجية

امضا' اللجنة التنفيذية لمؤتمريه - امضا' في الحكومة الجديدة .
 وتشمل هذه العنوية السيدين جورج حبش وتأييد حواتمة .

ثانياً :

يتم الإعلان في وثيقة الاستقلال عن تشكيل جهاز تشريعي عام في الأثر المختلفة يتكون من تشيقات يتم اختيارهم أوتماتيكياً امضا' في المجلس الوطني الفلسطيني ، كما وتقوم القيادة الوطنية الموحدة بترشيح هذه امضا' في أطيبياناتها .

يقرر عبد الشافي ، فايز أبو رحمة ، دة زكريا ألقا ، حسن الوصيدي ، خالد القدوة ، صاري حلي ، زهير الوبي ، إبراهيم أبو تيسان ، قاسم عزت ، رشاد الشرا ، سري السويدي ، عماد العلو ، دة ثابت أبو شبيب ، دة عثمان ساييد ، دة عبد الحكيم طلق ، محمد المنوفي ، البير الحارثان ، دة فتيحة نصر ، دة كمال عبد الفتاح ، دة سليم شمارة ، دة خالد البرزلي ، صالح الحاج إبراهيم ، خالد فواز كميل ، فريقي نزال ، انطون تزي ، سليمان مسور ، دة فوقي حرب ، الشيخ محمد العطل ، الشيخ محمد فؤاد أبو زيد ، إبراهيم الفار ، محمد شيبني ، فيس فرالغ ، نهاد أبو فريفة .

يسام الشكعة ، حنا شويوة ، إبراهيم الخليل ، حيد كتمان ، شاهر حد ، طيب حنون ، رويد احمد الله ، إبراهيم الطويل ، جاسي برانسي ، جليل الجوري ، دة فادي موزة المرتب ، عماد العلو ، ياسر البراقوي ، ياسر مسعود ، مطلق عبد النبي الشكعة ، دة احمد حمران الشكعة ، دة ريش الأنا ، نزلة نسيرة ، هند الحبيبي ، عميد خليل ، زهرة كمال ، نهاد أبو زيد ، حنا حمران ، مطح البرهكة ، علي يحيى ، محمود أبو الزيد ، حاد حريم ، فهد الحبيبي ، حريش العوري ، مسغان عوري ، صافي مرفقت ، دة عبد الله عزرا .

فستان الرجح ، د.د. عبد اللطيف البروفسي ، د.د. جاد اسحق ، د.د. حنا طلاق ، د.د. انيس الشلال ، د.د. ايمن جويك ، د.د. عرق تسيبة ، د.د. عرفان ابو صبيح ، د.د. عبد الستار قاسم ، د.د. محمد الزهر ، د.د. بسام الصالبي ، د.د. ربيع العائلي ، د.د. اسام جبران ، د.د. الشيخ عبد الدين العفسي ، د.د. هادي الصبيح ، د.د. الهادي امين النصر ، د.د. نايف مويحات ، د.د. نسيب عديني ، د.د. جميل عثمان ناصر ، د.د. جميل الطريفي ، د.د. محمد ابو نسيبة ، د.د. فاطمة جهري ، د.د. فريد الطويل ، د.د. الهادي الرجح ، د.د. حنا ناصر ، د.د. عبد ابو اياد ، د.د. محمد الرميدي ، د.د. عز الدين العريمان ، د.د. ريماء تركي ، د.د. سامية خوري ، د.د. حسين شعاع ، د.د. الهويد شعاع ، د.د. فايز القواسم ، د.د. فيينا جويك ، د.د. اسحق الوزيان ، د.د. ريتا عثمان ، د.د. حنان ميناويل ، د.د. شوكا قسيبة ، د.د. شعاعه الميناوي ، د.د. بسام حمار ، د.د. المعاذ معزول المصري ، د.د. رافدة المصري ، د.د. مكرم البروفسي ، د.د. محمد اشقيه ، د.د. موسى البديري ، د.د. المتوكل طه ، د.د. موزة لراي ، د.د. د.د. مصطفى البروفسي ، د.د. هشام المصري ، د.د. شيئا عافية ، د.د. احمد احمد ، د.د. كريم الهادي ، د.د. خليل حنين ، د.د. جورج عثمان ، د.د. جورج حريون ، د.د. عبد اللطيف ليه ، د.د. امل ولدان ، د.د. مهندي عبد الهادي ، د.د. سندر الشريف ، د.د. مصطفى ابو زهرة ، د.د. ابراهيم عبد الهادي ، د.د. اساميل الطيزي ، د.د. وليد العنبي ، د.د. حسيب كاشية ، د.د. مندوز العكر ، د.د. اسيا حني ، د.د. الشيخ عكرمة صيري ، د.د. محمود حية ، د.د. محسن ابو عيطه ، د.د. الشيخ بسام جبران ، د.د. اسام ابو د.د. مصطفى الشقر ، د.د. وليد عبد السلام ، د.د. هيمون كشي ، د.د. انطوان منصور ، د.د. احمد الهلالي ، د.د. رباح مينا ، د.د. عبد ابو رامل ، د.د. المعاضي كرميل الزعيم ، د.د. المهندس حاتم ابو نصيبان ، د.د. المهندس وليد صالحه ، د.د. المهندس عبد السلام زلوت ، د.د. الاستاذ سامي ابو نصيبان ، د.د. الاستاذ احمد المعطوي ، د.د. الاستاذ نافع مدحت الوجحي .

ناتشا :

يتم تعيين امثال مجلس اداري من الجهاز المذكور يتولى بحوزة موزنة رقابية تزويد اعمال الحكومة الموزنة داخل الوطن المحتل . ويتكون هذا الجهاز من فصليات من داخل المجتمع يتم توزيعها ارتكازا الى متطلبات التنميط الجغرافي والتخصصات المطلوبة لوقرها .

• اعلان الحكومة الموزنة باسم منظمة التحرير من استعدادها لتشكيل وفد متمم يتكون امثالا من فصليات من داخل و خارج الوطن المحتل تتحدده مهمته في الفروع بمقارنات من اجل التوصل الى حل نهائي مع اسرائيل . وتتضمن هذه المقارنات حول المنطق الآتية :

- أولا : الحدود النهائية الفاصلة بين الدولة الفلسطينية واسرائيل .
- ثانيا : الترتيبات الجغرافية لتسيمة الوحدة السياسية بين لقي الدولة الفلسطينية ، في الضفة وقطاع غزة .
- ثالثا : المسائل المتعلقة بشبكة الاستيطان المزروعة في اراضي المحتلة .
- رابعا : مسألة طبيعة الحدود بين الدولتين وطبيعة العلاقات بينهما . مع التركيز على المتطلبات الجغرافية الأساسية التي سوف تستلزمها الدولة . وخاصة لغية التسيمة .
- خامسا : لغية حق اللاجئين في العودة او التوطين حسب مقررات الامم المتحدة .

• يتم مشاوره الدول العربية والمحيلة وفي مقدمتها الاتحاد السوفياتي لبليل الاعلان من وثيقة الاستقلال . ليس يفرق طلب الأمن منها . وانما لغضمان المساندة اللازمة من هذه الدول .

• يتم ايضا في وثيقة الاعلان من الاستقلال تحديده الطبيعة السياسية للدولة الفلسطينية المستقلة على انها تتبع النظام الجمهوري وليس منتخب للدولة اعاقلة الى مجلس وازري يتشكل من الحرب / او الاخراب المنتخب . وتتبع الحقول بتعدد الاخراب والمذاهب وصارفة كافة الاتيان المتساوية والظهور القومية بحرية . كما وتضمن حقوق الفرد والجماعة الاقتصادية والاقتصادية والسياسية . وتعمل في خدمة المواطن للمعنى في حرية وكرامة ومن اجل تطبيق حياة جديدة . وتضمن كافة الحقوق المتروكة عليها في الوثيقة الدولية لحقوق الانسان . بما فيها حق حرية التعبير والتعلم والتسلطه . كما وتوفر له المتطلبات الصحية والاجتماعية والاقتصادية والترفيهية والزرابية حتى يتمكن من بناء مستقبل مشرق لنفسه واولاده .

• الاعلان من قيام دولة فلسطينية يعني فرق امر واقع على اسرائيل وبمالي الدول العربية ودول العالم التي لن تجد تناميا من التعامل مع هذا الواقع الذي خلقته استتغافه .

• تتم عطانية كافة المواطنين باثري المحتلة باشتياق وتنفيذ تعليمات وارشادات الحكومة الجديدة بيهياتها وتنظيماتها التنفيذية المختلفة . وبطوابعها المنتشرة جغرافيا والتي تجسدها اللجان الجماهيرية المتنامية للقيادة الوضعية الموحدة . كما ويتم عطانية كافة المواطنين باشتياق من بطاقات الهوية الاسرائيلية واستبدالها ببطاقات هوية فلسطينية تصدرها الحكومة الموزنة . ويجري توزيعها من خلال اللجان الجماهيرية . ويطلب من كافة المدنيين الامانة والراشدين والصياد باستصدار بطاقات مرور وضابحات دخول للدولة الفلسطينية من مؤسسه الحكومة الموزنة .

• تتم دعوة المجلس الوطني الفلسطيني للانعقاد في دورة جديدة . ولبليل عقد هذه الدورة باسرع على الامل تعلن القيادة الموحدة من وثيقة الاستقلال ويغرم المجلس الوطني بمناقشتها والقرار تفصيلاتها المختلفة .

• ملاحظة اخيرة : بعد الاسترالم بالدولة وانسحاب الجيش الاسرائيلي منها يتم تلقائيا الترتيب لاجراء انتقاليات حرة ومباشرة لتشكيل حكومة جديدة والرتير للدولة الذي سوف يتمتع بملاحيات يحددها البرلمان فور انعقاده في جلسة الولى لتشكيل الحكومة الكولى المنتخبة للدولة الفلسطينية الجديدة .

++++

Projet d'annonce du document d'indépendance (traduction)

Le projet

L'annonce à Jérusalem d'un document d'indépendance qui proclame l'édification de l'État palestinien indépendant dans les frontières du partage qu'a décidées le Conseil de Sécurité dans sa résolution numéro 181 de l'année 1948, avec sa capitale Jérusalem et son gouvernement provisoire rassemblant ses deux parties, celle en exil et l'autre sur le sol palestinien.

M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, sera à la tête de l'État pendant que M. Fâriq Qaddûmî, chef du Département politique de l'OLP, assumera la charge de Ministre des Affaires étrangères du nouvel État. Les membres du Comité exécutif de l'OLP, parmi lesquels MM. Georges Habache, secrétaire général du Front Populaire et Nayef Hawatmeh, secrétaire général du Front Démocratique, seront considérés comme membres du nouveau gouvernement, tandis que le Conseil national sera déclaré Parlement du nouvel État, avec la participation de personnalités des territoires occupés dont les noms seront énoncés dans le document d'indépendance. Les représentations de l'OLP à l'extérieur seront considérées d'office comme les représentations du nouvel État palestinien. Un appareil administratif provisoire sera constitué dans les territoires occupés pour gérer les diverses affaires intérieures d'ordre administratif, telles que la santé, l'éducation, les affaires sociales, la justice, la police, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la construction, l'électricité, l'eau, les affaires municipales, la presse et l'information. Une structure pyramidale sera instituée pour chacun de ces départements, chacun d'eux ayant son propre organigramme intérieur.

L'objectif

Ce projet a pour objectif de déplacer le soulèvement de la sphère de l'affrontement par la pierre sur le champ de bataille, à la sphère de l'initiative politique, et cela en entrant dans le combat diplomatique par un mécanisme conçu et diligenté par la partie palestinienne : cela donnera au soulèvement béni une nouvelle impulsion menant à la conférence internationale. L'impact de ce mécanisme au niveau de l'activité diplomatique sera bien plus fort que toute autre initiative que pourrait entreprendre la partie palestinienne. Il lui donnera une puissance considérable de négociation qui transformera l'objet d'investigation sur les scènes internationale et israélienne : de l'exigence de la reconnaissance d'Israël adressée à l'OLP comme condition préalable à l'entrée en négociations, on passera à l'exigence adressée à la communauté internationale de la reconnaissance de l'État édifié par les bras du peuple palestinien et dont les terres sont occupées par l'État hébreu. Ce qui est proposé ne signifie pas l'arrêt du déroulement du soulèvement béni mais au contraire son intensification maximale de façon à l'adapter au dispositif de l'État national (*wataniyya*) suggéré et à l'élever à son niveau.

Le scénario probable

Israël sera mis politiquement dans l'embarras au niveau international, surtout si l'annonce de l'État est accompagnée d'une campagne diplomatique menée avec diligence sous les auspices du Département politique de l'OLP à travers ses représentations de par le monde, si l'on demande par leur intermédiaire aux États amis la reconnaissance officielle du nouvel État palestinien et si la demande aux États qui entretiennent des relations diplomatiques avec Israël d'avoir des représentations du même rang auprès de l'État palestinien et d'établir avec lui des relations économiques et commerciales.

Les autorités israéliennes placeront bien évidemment en état d'arrestation tous ceux qui, de près ou de loin, auront quelque chose à voir avec le projet du document d'indépendance, de même qu'elles dresseront des barrages pour interdire aux personnalités et délégations palestiniennes de participer à une conférence nationale (*watani*) à Jérusalem au cours de laquelle sera déclarée cette indépendance. Malgré cela, l'opération médiatique qui accompagnera ces événements confèrera au soulèvement une nouvelle image qui fera émerger au grand jour les caractéristiques du nouvel État en gestation, tout spécialement aux yeux des masses qui verront dans cette naissance une nouvelle impulsion parachevant l'opération de résistance et un encouragement à poursuivre l'opération d'enracinement des bases du nouvel édifice par la diffusion des comités de masse, de leurs orientations et directives, en tant que substituts nationaux aux bras de l'occupation.

Les comités de masse disséminés dans les différentes régions acquerront le statut officiel d'avant-bras du nouvel État, ce qui aidera à achever l'opération de sa construction et de son développement.

En ce qui concerne la situation d'Israël, il lui sera impossible d'écraser, de faire avorter ou de tuer l'enfant en train de naître, parce que cet enfant, en « État qui s'efforce de se libérer de l'occupation », sera l'objet de l'estime et du respect de toutes les forces dans le monde, y compris celles qui soutiennent Israël. A l'intérieur, Israël connaîtra la division, car les voix réclamant la reconnaissance du nouveau-né se multiplieront, tout spécialement parce que ce nouveau-né est le résultat des douleurs d'un enfantement dont tous peuvent constater l'héroïsme, et parce que la nature de ce nouvel État ne peut qu'assurer de son caractère non-agressif et de ce que le peuple palestinien n'aura pas pour ambition la destruction de l'État d'Israël, mais seulement une vie pacifique à ses côtés.

L'annonce du document d'indépendance de référence ne signifie pas nécessairement la constitution d'un gouvernement palestinien provisoire en exil ainsi que l'ont précédemment suggéré certains dirigeants arabes, mais indique seulement la naissance d'un État palestinien sur la terre de la patrie. Pour la réalisation de cet objectif, la responsabilité de la déclaration telle qu'ici mentionnée incombera au Commandement National Unifié du soulèvement, depuis Jérusalem, capitale de la Palestine. De cette façon, notre peuple possèdera réellement la maîtrise de l'initiative consistant à édifier son État sur le sol national, au lieu de poursuivre sa quête auprès d'autres parties, la conférence internationale et les États-Unis d'Amérique tout spécialement, visant à édifier cet État et jusque-là sans résultat.

Contenu du document d'indépendance

Le document contiendra les articles suivants :

- **Définition de la géographie de l'État conforme à la résolution de 1948.**

- **Définition de l'appareil exécutif de l'État** comme suit :

Premièrement : M. Yasser Arafat, chef de l'État.

M. Fârûq Qaddûmî, ministre des Affaires Etrangères.

Les membres du Comité exécutif de l'OLP, membres du nouveau gouvernement.

Cette participation au gouvernement inclura MM. Georges Habache et Nayef Hawatmeh.

Deuxièmement : La constitution d'un appareil législatif général dans les territoires occupés sera déclarée dans le document d'indépendance ; il se composera de personnalités considérées comme membres de droit du Conseil National Palestinien ; le Commandement National Unifié proposera ces noms dans l'un de ses communiqués :

Haydar 'Abd al-Châfi, Fâyiz Abu Rahma, dr. Zakariyâ al-Aghâ, Hasan al-Wùhaydî, Khâlid al-Qadra, Mary Khass, Zuhayr al-Rayyis, Ibrâhîm Abu Cha'bân, Qâsim Azzât, Rachâd al-Chawâ, Yusri al-Baibarî, Ni'mat al-Hilû, dr. Thâbit Abu Thâbit, dr. Bernard Sabella, dr. 'Abd al-Latîf 'Aql, Muhammad al-Machûkhî, Albert Aghazarian, dr. Fathiyya Nasrû, dr. Kamâl 'Abd al-Fattâh, dr. Salîm Tamârî, dr. Khâlid al-Durzi, Mâlik al-Hâjj Ibrâhîm, Khâlid 'Awad Kamîl, Darwîch Nazzâl, Antûn Tarazî, Sulaymân Mansur, dr. Chawqî Harb, Chaykh Muhammad al-Jamal, Chaykh Muhammad Fu'âd al-Zayd, Ibrâhîm al-Fâr, Muhammad Tannînî, 'Isa Qarâqa', Nihâd Abu Gharbiyya, Bassâm al-Chak'a, Hannâ Siniora, Ibrâhîm al-Daqqâq, Said Kan'ân, Châhir Sa'd, Hilmî Hanûn, Wahîd al-Hamdallâh, Ibrâhîm al-Tawîl, Gaby Barâmki, Nabîl al-Ja'bari, le pasteur 'Uda al-Rantîsî, Bachîr al-Barghûthî, Taysîr al-'Arûrî, Taysîr Mussawda, Mustafâ 'Abd af-Nabî al-Natcha, dr. Ahmad Hamza al-Natcha, dr. Riyâd al-Aghâ, Nuzhat Nusayba, Hind al-Husayni, Samîha Khalîl, Zahtra Kamâl, Syâd Abu Ziyâd, Hannâ 'Amîra, Salâh al-Zuhayka, 'Alî Ya'îch, Mahmûd Abu al-Zulut, Jack Khazmo, Faysal al-Husayni, Jiryis al-Khûri, Sim'ân Khûrî, Sâ'ib 'Arîqât, dr. 'Abdallâh Sabrî, 'Adnân Idris, dr. 'Abd al-Latîf al-Barghûthî, dr. Jâd Ishâq, dr. Hannâ Khallâq, dr. Anîs al-Qâq, dr. Dhiyâb 'Ayyûch, dr. Sari Nusayba, Radwân Abu 'Ayyâch, dr. 'Abd al-Sattâr Qâsim, 'Abd al-Rahmân al-Turk, Bassâm al-Sâlhî, dr. Riyâd al-Mâlki, Ghassan Jarrâr, Chaykh Sa'd al-Dîn al-'Alamî, 'Affî al-'Abdallâh, al-Hâjj Amîn af-Nasr, Nâyif Suwaytât, Nabil 'Adîli Jamîl 'Uthmân Nâsif, Jamîl at-Tarîfî, Muhammad Abu Libda, Fâtima Jibril, Farîd al-Tawîl Hannâ Nâsir, 'Abd Abu Dhiyâb, Muhammad al-Wuhaydi, 'Izz at-Dîn al-'Aryan, Rîmâ Tarazî, Sâmiyya Khûri, Héléne Chahâda, dr. Edmond Chahâda, Fâyiz al-Qawâsmî, Dyâna Dabdûb, Ishâq al-Budayri, Rîtâ Jiaqamân, Hanân Mîkhâ'îl, Nicolas Dâbit, Chahâda al-Minâwi, Alice Sahâr, al-Hâjj Ma'zûz al-Masri, Raghda al-Masri, Muharram al-Barghûthî, Muhammad Chtiyya, dr. Mûsâ al-Budayrî, al-Mutawakkil Taha, 'Azzat Ghazzâwî, dr. Mustafâ al-Barghûthî, dr. Hichâm al-Sughayyar, Dyânâ Sâfiyya, As'ad al-As'ad, Karim Dhabbâh, Khalîl Mahchî, Georges Jiaqamân, Georges Hazbûn, 'Abd at-Latîf Ghayth, Amal Wahdân, dr. Mahdî 'Abd al-Hâdî, dr. Mundhir al-Charîf, Mustafâ Abu Zahra, Ibrâhîm 'Abd al-Hâdî, Ismâll al-Tazîz, Wahîd al-'Asâlî, dr. Samîr Kâiba, dr. Mamdûh al-'Akr, Asyâ Habach, Chaykh 'Akrama Sabrî, Mahmûd Hibbiyya, Muhsin Abu 'Ayta, Chaykh Bassâm Jarrâr, Ghassan Ayyûb, Mustafâ al-Kurd, Walîd 'Abd al-Salâm, dr. Simon Kuttâb, dr. Antûn Sansûr, dr.

Ahmad al-Yâzji, dr. Rabbâh Muhannâ, (*blanc dans l'original dû à du correcteur*), Me 'Abd al-Rahmân Abu Nâsir, le pharmacien Hasan Churrâb, dr. 'Abd Abu Wâsil, Me Charhabîi al-Zalm, ingénieur Walîd Sâliha, l'ingénieur 'Abd al-Salâm Zaqqût, Pr. Sâmî Abu Cha'bân, Pr. As'ad al-Saftâwî, Pr. Nâfidh Midhat al-Wuhaydî,

Troisièmement : Les membres d'un Conseil d'administration seront désignés à partir de l'appareil mentionné. Ils auront provisoirement la charge de gérer les affaires du Gouvernement Provisoire à l'intérieur de la patrie occupée. Cet appareil sera composé des forces actives à l'intérieur de la société : la répartition se fera sur la base des exigences d'une représentation géographique et des spécialisations requises.

- **Le Gouvernement Provisoire déclarera**, au nom de l'Organisation de Libération, qu'il est prêt à constituer une délégation spéciale composée de personnalités de l'intérieur et de l'extérieur de la patrie occupée et dont la mission consistera à entamer des négociations pour arriver à une solution définitive avec Israël. Ces négociations tourneront autour des points suivants :

Premièrement : les frontières définitives séparant l'État palestinien d'Israël.

Deuxièmement : les dispositions à prendre pour assurer l'unité politique entre les deux parties de l'État palestinien : la Cisjordanie et la Bande de Gaza.

Troisièmement : les questions relatives au réseau des implantations disséminées dans les territoires occupés.

Quatrièmement : la question de la nature des frontières entre les deux États et de la nature de leurs relations, l'accent étant mis sur les exigences fondamentales liées à l'existence même et nécessaires à l'État, en particulier le problème de l'eau.

Cinquièmement : le problème du droit des réfugiés au retour ou à l'indemnisation, conformément aux résolutions des Nations Unies.

- **Les États arabes et amis seront consultés**, à commencer par l'Union Soviétique, avant l'annonce du document d'indépendance : non pas pour demander leur autorisation, mais pour s'assurer de l'indispensable soutien de ces États.

- **La nature politique de l'État palestinien indépendant** sera également définie dans le document de déclaration d'indépendance : il devra se conformer au régime républicain, avec un chef de l'État élu, aux côtés d'un Conseil des Ministres constitué du/ou des partis élus. L'État permettra le pluripartisme, le pluriconfessionnalisme et la libre pratique de toutes les religions révélées et de leurs rites. Il garantira également les droits de l'individu et de la collectivité humaine, économique et politique. Il travaillera au service du citoyen pour qu'il vive libre et digne, ainsi qu'à la réalisation d'une vie heureuse. Il lui accordera tous les droits stipulés dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme, entre autres : le droit à la liberté d'expression, à l'instruction, à la propriété, comme il lui procurera les moyens sanitaires, sociaux, économiques, éducatifs et agricoles lui permettant de construire un avenir rayonnant pour lui-même et ses enfants.

- **La déclaration de l'édification d'un État palestinien** signifie que l'on impose à Israël un état de fait, comme aux autres États arabes et à ceux du monde entier qui ne pourront pas faire autrement que traiter avec cette réalité créée par le soulèvement.

- **Il sera demandé à tous les citoyens des territoires occupés** de suivre et d'exécuter les instructions et les conseils du nouveau gouvernement par l'intermédiaire de ses

différentes organisations et formations exécutives disséminées géographiquement et incarnées par les comités de masse rattachés au Commandement National Unifié. Il sera demandé également à tous les citoyens de renoncer à leur carte d'identité israélienne et de la remplacer par une carte d'identité palestinienne émise par le Gouvernement Provisoire et distribuée par l'intermédiaire des comités de masse. Il sera demandé à tous les journalistes étrangers, visiteurs et touristes de se faire délivrer par les institutions du Gouvernement Provisoire des cartes de circulation et des visas d'entrée dans l'État palestinien.

- **Le Conseil National Palestinien** sera invité à se réunir pour une nouvelle session, et le Commandement National Unifié annoncera le document d'indépendance au moins une semaine avant cette réunion : le Conseil National en discutera et en établira les détails.

- **Dernière observation** : après la reconnaissance de l'État et le retrait de l'armée israélienne, des élections libres et directes seront automatiquement préparées pour constituer un nouveau gouvernement et pour choisir le nouveau chef de l'État qui aura les pouvoirs définis par le Parlement immédiatement après la tenue de sa première séance de constitution du premier gouvernement élu du nouvel État palestinien.

Tableaux

Tableau 1 - Répartition par sexe.

	Charte des Arabes	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations	Candidats Etudiants Elus
Hommes	125 96.9%	109 99.1%	22 95.7%	133 87.5%	53 96.4%	112 94.1%	379 96.7%	231 89.2%
Femmes	4 3.1%	1 0.9%	1 4.3%	19 12.5%	2 3.6%	7 5.9%	13 3.3%	28 10.8%
Total Identifié	129	110	23	152	55	119	392	259
Total Général	129	110	23	152	55	119	392	259

Tableau 2 - Appartenance confessionnelle.

	Elite Epoque Mandataire	Population Générale 1944	Charte des Arabes	Population Générale 1967	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Population Générale 1978	Document Husayni
Musulmans	132 79.0%	437600 88.8%	97 77.0%	626900 94.0%	93 86.9%	19 86.4%	746100 95.1%	118 77.6%
Chrétiens	35 21.0%	55200 11.2%	29 23.0%	40200 6.0%	14 13.1%	3 13.6%	38800 4.9%	34 22.4%
Total Identifié	167	492800	126	667100	107	22	784900	152
Total Général			129 97.7%		110 97.3%	23 95.7%		152 100.0%

	Document Fath	Invités	Invitations	Candidats Etudiants Elus
Musulmans	42 76.4%	85 75.9%	296 77.1%	225 87.9%
Chrétiens	13 23.6%	27 24.1%	88 22.9%	31 12.1%
Total Identifié	55	112	384	256
Total Général	55 100.0%	119 94.1%	392 98.0%	259 98.8%

Tableau 3 - Type de résidence (Cisjordanie et Jérusalemseulement)

	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations	Population 1987	Candidats Etudiants Elus
Citadins	65 70.7%	19 90.5%	111 88.8%	48 98.0%	86 94.5%	292 95.7%	460878 38.3%	101 45.9%
Ruraux	27 29.3%	2 9.5%	9 7.2%	1 2.0%	4 4.4%	12 3.9%	648171 53.8%	95 43.2%
Réfugiés des camps	0 0.0%	0 0.0%	5 4.0%	0 0.0%	1 1.1%	1 0.3%	94824 7.9%	24 10.9%
Total Identifié	92	21	125	49	91	305	1203873	220
Total Général	110 83.6%	23 91.3%	125 100.0%	49 100.0%	101 90.1%	316 96.5%		220 100.0%

Tableau 4 - Lieu de résidence

	Parlement Jordanien	Charte des Arabes	Comité Orientation	Comité Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations	Population 1987	Etudiants Elus
Tulkarm	3 10.0%	5 3.9%	10 11.1%	2 9.5%	8 6.4%	1 2.0%	5 5.5%	6 2.0%	110099	29 11.2%
Jénine	3 10.0%	7 5.4%	3 3.3%	0 0.0%	6 4.8%	1 2.0%	0 0.0%	0 0.0%	114205	22 11.7%
Naplouse	6 20.0%	30 23.3%	6 6.7%	2 9.5%	10 8.0%	5 10.2%	16 17.6%	46 15.1%	203676	58 26.7%
Ramallah	4 13.3%	38 29.5%	37 41.1%	6 28.6%	35 28.0%	13 26.5%	19 20.9%	59 19.3%	148936	22 15.2%
Bethléem	4 13.3%	12 9.3%	4 4.4%	1 4.8%	11 8.8%	4 8.2%	6 6.6%	32 10.5%	83041	32 8.5%
Hébron	5 16.7%	14 10.9%	11 12.2%	2 9.5%	3 2.4%	2 4.1%	6 6.6%	34 11.1%	167345	33 17.1%
Jéricho	-	0 0.0%	4 4.4%	1 4.8%	3 2.4%	2 4.1%	3 3.3%	12 3.9%	13465	0 0.0%
Cisjordanie	25 83.3%	106 82.2%	75 83.3%	14 66.7%	76 60.8%	28 57.1%	55 60.4%	189 62.0%	840767	196 85.8%
Jérusalem	5 16.7%	23 17.8%	15 16.7%	7 33.3%	49 39.2%	21 42.9%	36 39.6%	116 38.0%	139531	21 14.2%
Total Identifié	30	129	90	21	125	49	91	305	980298	217
Cisjordanie			75 81.5%	14 60.9%	76 50.0%	28 50.9%	55 50.5%	189 49.6%	840767	196 52.1%
Jérusalem			15 16.3%	7 30.4%	49 32.2%	21 38.2%	36 33.0%	116 30.4%	139531	21 8.6%
Gaza			2 2.2%	2 8.7%	27 17.8%	6 10.9%	18 16.5%	76 19.9%	633000	14 39.2%
Total Identifié			92	23	152	55	109	381	1613298	231
Total Général			110 83.6%	23 100.0%	152 100.0%	55 100.0%	119 91.6%	392 97.2%		259 89.7%

Tableau 5 - Professions

	Elite Epoque Mandataire	Charte des Arabes	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations
Avocats	16 13.1%	23 18.9%	8 10.8%	4 16.0%	10 6.6%	8 14.5%	12 11.1%	45 11.8%
Médecins	7 5.7%	24 19.7%	11 14.9%	3 12.0%	21 13.8%	12 21.8%	21 19.4%	49 12.9%
Pharmaciens	0 0.0%	9 7.4%	4 5.4%	1 4.0%	4 2.6%	1 1.8%	4 3.7%	6 1.6%
Ingénieurs	1 0.8%	6 4.9%	4 5.4%	2 8.0%	6 3.9%	2 3.6%	8 7.4%	30 7.9%
Milieux économiques	34 27.9%	40 32.8%	27 36.5%	5 20.0%	16 10.5%	8 14.5%	24 22.2%	101 26.6%
Hom. religion musulmans	12 9.8%	5 4.1%	3 4.1%	1 4.0%	4 2.6%	1 1.8%	1 0.9%	1 0.3%
Hommes religion chrétiens	0 0.0%	3 2.5%	2 2.7%	0 0.0%	1 0.7%	1 1.8%	1 0.9%	2 0.5%
Enseignants	23 18.9%	1 0.8%	2 2.7%	1 4.0%	43 28.3%	8 14.5%	8 13.0%	14 15.3%
Journalistes	16 13.1%	1 0.8%	6 8.1%	4 16.0%	18 11.8%	10 18.2%	19 17.6%	83 21.8%
Ouvriers et employés	1 0.8%	0 0.0%	3 4.1%	0 0.0%	11 7.2%	2 3.6%	2 1.9%	3 0.8%
Artistes	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%	3 2.0%	1 1.8%	0 0.0%	0 0.0%
Militants associatifs	0 0.0%	5 4.1%	1 1.4%	1 4.0%	11 7.2%	1 1.8%	2 1.9%	2 0.5%
Fonctionnaires	12 9.8%	5 4.1%	2 2.7%	2 8.0%	1 0.7%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%
Etudiants	0 0.0%	0 0.0%	1 1.4%	1 4.0%	3 2.0%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%
Total Identifié	122	122	74	25	152	55	108	380
Total Général	121 100.8%	129 94.6%	112 66.1%	25 100.0%	152 100.0%	55 100.0%	119 90.8%	392 96.9%

Tableau 6 - Participation à la vie politique et sociale.

	Charte des Arabes	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations
Ministres	5 3.9%	1 0.9%	1 4.3%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%
Sénateurs	5 3.9%	1 0.9%	1 4.3%	0 0.0%	1 1.8%	1 0.8%	10 2.6%
Députés	12 9.3%	2 1.8%	0 0.0%	0 0.0%	1 1.8%	4 3.4%	20 5.1%
Elus municipaux	19 14.7%	59 53.6%	12 52.2%	19 12.5%	7 12.7%	20 16.8%	98 25.0%
Chambre de commerce	5 3.9%	2 1.8%	1 4.3%	5 3.3%	1 1.8%	4 3.4%	43 11.0%
Syndicats	12 9.3%	17 15.5%	4 17.4%	42 27.6%	17 30.9%	26 21.8%	93 23.7%
Total de l'échantillon	129	110	23	152	55	119	392

Tableau 7 - Pyramide des âges

	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations
1900	1 0.8%	0 0.0%	1 1.2%	18 5.4%
1910	7 5.6%	4 8.3%	6 7.4%	41 12.2%
1920	14 11.1%	8 16.7%	12 14.8%	45 13.4%
1930	18 14.3%	9 18.8%	14 17.3%	74 22.1%
1940	49 38.9%	20 41.7%	35 43.2%	112 33.4%
1950	35 27.8%	7 14.6%	13 16.0%	45 13.4%
1960	2 1.6%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%
Total Identifié	126	48	81	335
Total Général	152 82.9%	55 87.3%	119 68.1%	392 85.5%

Tableau 8 - Appartenance politique

	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations	Candidatures Enradiantes Elues	Elections Enradiantes Présidences
Jordanie	14 9.2%	8 15.4%	29 30.5%	114 31.1%	0 0.0%	0 0.0%
Fath	76 50.0%	29 55.8%	43 45.3%	208 56.8%	124 46.3%	20 60.6%
FPLP	14 9.2%	2 3.8%	4 4.2%	4 1.1%	49 18.3%	8 24.2%
FDLP	12 7.9%	2 3.8%	2 2.1%	7 1.9%	21 7.8%	0 0.0%
PCP	15 9.9%	5 9.6%	6 6.3%	13 3.6%	18 6.7%	0 0.0%
Ba'ih	2 1.3%	1 1.9%	2 2.1%	3 0.8%	0 0.0%	0 0.0%
Islam	5 3.3%	1 1.9%	2 2.1%	7 1.9%	55 20.5%	5 15.2%
Abû Mûsâ	1 0.7%	0 0.0%	0 0.0%	0 0.0%	1 0.4%	0 0.0%
Indépendants	13 8.6%	4 7.7%	7 7.4%	10 2.7%	0 0.0%	0 0.0%
Total Identifié	152	52	95	366	268	33
Total Général	152 100.0%	55 94.5%	119 79.8%	392 93.4%	268 100.0%	33 100.0%

Tableau 9 - Document Husaynî. Décennie de naissance.

	Islamistes		Indépendants		Total
1900	0	0.0%	0	0.0%	1
	0.0%		0.0%		0.8%
1910	0	0.0%	0	0.0%	7
	0.0%		0.0%		5.6%
1920	0	0.0%	2	14.3%	14
	0.0%		18.2%		11.1%
1930	0	0.0%	2	11.1%	18
	0.0%		18.2%		14.3%
1940	2	4.1%	5	10.2%	49
	66.7%		45.5%		38.9%
1950	1	2.9%	2	5.7%	35
	33.3%		18.2%		27.8%
1960	0	0.0%	0	0.0%	2
	0.0%		0.0%		1.6%
Total Identifié	3	2.4%	11	8.7%	126
Total Général	5		13		152
	60.0%		84.6%		82.9%

Tableau 10 - Document Husaynî. Profession selon les appartenances politiques

	Jordanie		Fath		FPLP		FDLP		PCP		Ba'ath	
Avocats	0	0.0%	7	70.0%	1	10.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
	0.0%		9.3%		7.1%		0.0%		0.0%		0.0%	
Médecins	1	4.8%	11	52.4%	0	0.0%	0	0.0%	3	14.3%	1	4.8%
	7.1%		14.7%		0.0%		0.0%		20.0%		50.0%	
Pharmaciens	0	0.0%	2	50.0%	0	0.0%	1	25.0%	0	0.0%	0	0.0%
	0.0%		2.7%		0.0%		8.3%		0.0%		0.0%	
Ingénieurs	0	0.0%	3	50.0%	1	16.7%	1	16.7%	1	16.7%	0	0.0%
	0.0%		4.0%		7.1%		8.3%		6.7%		0.0%	
Milieux éco.	7	43.8%	7	43.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	6.3%
	50.0%		9.3%		0.0%		0.0%		0.0%		50.0%	
Rel. mus.	4	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
	28.6%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%	
Rel chr.	0	0.0%	1	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
	0.0%		1.3%		0.0%		0.0%		0.0%		0.0%	
Universitaires	1	2.3%	22	51.2%	5	11.6%	7	16.3%	3	7.0%	0	0.0%
	7.1%		29.3%		35.7%		58.3%		20.0%		0.0%	
Journalistes	0	0.0%	12	66.7%	1	5.6%	1	5.6%	4	22.2%	0	0.0%
	0.0%		16.0%		7.1%		8.3%		26.7%		0.0%	
Ouvriers/Emp.	0	0.0%	7	63.6%	1	9.1%	1	9.1%	1	9.1%	0	0.0%
	0.0%		9.3%		7.1%		8.3%		6.7%		0.0%	
Artistes	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	66.7%	0	0.0%
	0.0%		0.0%		0.0%		0.0%		13.3%		0.0%	
Militants associa.	1	9.1%	3	27.3%	4	36.4%	0	0.0%	1	9.1%	0	0.0%
	7.1%		4.0%		28.6%		0.0%		6.7%		0.0%	
Fonctionnaires	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	100.0%	0	0.0%	0	0.0%
	0.0%		0.0%		0.0%		8.3%		0.0%		0.0%	
Etudiants	0	0.0%	0	0.0%	1	50.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
	0.0%		0.0%		7.1%		0.0%		0.0%		0.0%	
Total Identifié	14	9.3%	75	49.7%	14	9.3%	12	7.9%	15	9.9%	2	1.3%
Total Général	14		76		14		12		15		2	
	100.0%		98.7%		100.0%		100.0%		100.0%		100.0%	

	Abû Mûsâ		Islamistes		Indépendants		Total
Avocats	0	0.0%	0	0.0%	2	20.0%	10
	0.0%		0.0%		15.4%		6.6%
Médecins	0	0.0%	1	4.8%	4	19.0%	21
	0.0%		20.0%		30.8%		13.9%
Pharmaciens	0	0.0%	0	0.0%	1	25.0%	4
	0.0%		0.0%		7.7%		2.6%
Ingénieurs	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6
	0.0%		0.0%		0.0%		4.0%
Milieux éco.	0	0.0%	0	0.0%	1	6.3%	16
	0.0%		0.0%		7.7%		10.6%
Rel. mus.	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4
	0.0%		0.0%		0.0%		2.6%
Rel. chr.	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1
	0.0%		0.0%		0.0%		0.7%
Universitaires	1	2.3%	3	7.0%	1	2.3%	43
	100.0%		60.0%		7.7%		28.5%
Journalistes	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	18
	0.0%		0.0%		0.0%		11.9%
Ouvriers/Emp.	0	0.0%	0	0.0%	1	9.1%	11
	0.0%		0.0%		7.7%		7.3%
Artistes	0	0.0%	0	0.0%	1	33.3%	3
	0.0%		0.0%		7.7%		2.0%
Militants associa.	0	0.0%	0	0.0%	2	18.2%	11
	0.0%		0.0%		15.4%		7.3%
Fonctionnaires	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1
	0.0%		0.0%		0.0%		0.7%
Etudiants	0	0.0%	1	50.0%	0	0.0%	2
	0.0%		20.0%		0.0%		1.3%
Total Identifié	1	0.7%	5	3.3%	13	8.6%	151
Total Général	1		5		13		152
	100.0%		100.0%		100.0%		99.3%

Tableau 11 - Croisement des échantillons

	Parlement jordanien	Conseil Islamique Suprême	Charte des Arabes	Comité Orientation Nationale	Comité Orientation Restreint	Document Husayni	Document Fath	Invités	Invitations
Parlement	-	0	11	2	0	0	0	4	20
	-	0.0%	8.5%	1.8%	0.0%	0.0%	0.0%	3.4%	5.1%
C.I.S.	0	-	8	7	4	8	7	10	53
	0.0%	-	6.2%	6.4%	17.4%	5.3%	12.7%	8.4%	13.5%
Charte	11	8	-	7	4	8	5	8	30
	36.7%	12.9%	-	6.4%	17.4%	5.3%	9.1%	6.7%	7.7%
C.O.N.	2	7	7	-	-	24	13	21	62
	6.7%	11.3%	5.4%	-	-	15.8%	23.6%	17.6%	15.8%
C.O.N. restreint	0	4	4	-	-	11	6	9	20
	0.0%	6.5%	3.1%	-	-	7.2%	10.9%	7.6%	5.1%
Doc. Husayni	0	8	8	24	11	-	41	52	264
	0.0%	12.9%	6.2%	21.8%	47.8%	-	74.5%	43.7%	67.3%
Doc. Fath	0	7	5	13	6	41	-	45	258
	0.0%	11.3%	3.9%	11.8%	26.1%	27.0%	-	37.8%	65.8%
Invités	4	10	8	21	9	52	45	-	-
	13.3%	16.1%	6.2%	19.1%	39.1%	34.2%	81.8%	-	-
Total Général	30	62	129	110	23	152	55	119	392

NOTES

1. Voir à ce propos notre intervention au premier colloque CEDEJ-Institut de Science Politique de l'Université du Caire, janvier 1988 : « Le pouvoir en Cisjordanie : un combat à quatre », *Bulletin du CEDEJ* n° 23, 1^{er} semestre 1988, pp.149-182.
2. La fréquente (mais non systématique) pauvreté de niveau de langue des communiqués du CNU (fautes d'accords et dialectalismes la plupart du temps corrigés dans les versions publiées par l'OLP à l'extérieur) suggère cette interprétation ; voir Legrain (Jean-François) et CHENARD (Pierre), *Les voix au soulèvement palestinien*, Edition critique et traduction française des communiqués du Commandement National Unifié et du Mouvement de la Résistance Islamique,

1987-1988, Dossiers du CEDEJ, à paraître en 1991, d'où est tirée la traduction du document présentée ici en annexe.

3. Lors du Sommet arabe extraordinaire d'Alger (7-9 juin 1988), un document anonyme de même veine a circulé parmi les délégations étrangères, œuvre sans doute du même Abu Charîf ; le *Jerusalem Post* (JP), 24/06/88, reproduit un texte semblable, non signé et envoyé au Département d'État américain.

4. Voir par exemple *Middle East International* (MEI) (Londres), 22/07/88, pp. 15-16 et son ouvrage *Towards a Palestinian State*, Chicago. Laurence Hill Books, 1989. Un sommaire de ses idées a été publié dans *al-Quds* (Jérusalem) en avril et dans *al-Fajr Weekly* (FW) (Jérusalem) un peu plus tard. Lors d'une visite effectuée à Jérusalem au printemps, Segal laisse un brouillon de ses propositions à Faysal Husayni.

5. Ce texte est reproduit dans la version arabe de l'agenda 1990 d'al-Jam'iyya al-filastiniyya af-akâdîmiyya li-l-chu'ûn al-dawliyya (*Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs*), Jérusalem, pp. 210-213. Son auteur est sans doute l'auteur-coordonateur du « document Husaynî », lequel a attiré notre attention sur l'existence de ce texte et a mis en valeur une sorte de filiation entre les deux documents.

6. Créé par Faysal Husaynî en 1980, le Centre (*Jam'iyyat al-Dirâsât al-'Arabiyya*) est constitué d'un Département de la documentation et de l'information (bibliothèque, dossiers de presse, archives inédites), d'un Département de la recherche (publication d'ouvrages universitaires), d'un Département de la statistique (publication d'annuaires) et d'un Département des droits de l'homme (publication de lettres quotidiennes et de synthèses).

7. *Al-Fajr* a publié une version arabe du texte établie à partir de la traduction hébraïque publiée par le *Yediot Haharonot*. La liste des 152 membres proposés pour la première Chambre n'a jamais été publiée à notre connaissance ; elle est cependant connue de beaucoup de Palestiniens. La version que nous utilisons est l'un des originaux qui a circulé.

8. JP, 24/08/88.

9. Wallach (John et Janet), *Still Small Voices*, Orlando-Floride, Harcourt Brace Jovanovich, 1989, pp.77-97.

10. Certains ont même, dans un premier temps, revendiqué avoir participé à cette rédaction avant de s'en défendre par la suite.

11. C'est cette version que nous utilisons, des blancs ayant été prévus dans la liste même pour recueillir d'éventuelles suggestions.

12. Dans l'original utilisé, un ou deux noms (il est difficile de le préciser à partir de l'espace concerné) ont été recouverts de correcteur. Le bruit a circulé qu'une liste complémentaire d'une dizaine de personnalités existait également, rumeur sans doute forgée par quelques absents du document soucieux de pouvoir clamer leur présence dans la prétendue liste rectificative.

13. Les chiffres cités ici sont encore provisoires, tirés d'une étude en cours concernant les élections tenues à Najâh (1978-1987), Bir Zayt (1981-1987), Bethléem (1978-1987) et Hébron (1981-1987).

14. Al-Hout (Bayan Nuwayhid), "The Patestinian Political Elite during the Mandate Period", *Journal of Palestine Studies* (JPS) n° 33, automne 1979, pp. 85-111. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de la décision de l'auteur de ne retenir que 100 personnalités (pourquoi ce chiffre rond ?), aucun des critères ayant présidé à son choix n'étant exposé dans l'article.

15. Les « dernières » élections législatives avant l'occupation datent du 15/04/67 ; la liste des élus a été publiée dans *Al-Jarîda al-Rasmiyya li-l-Mamlakat al-Urduniyya* (Journal officiel du Royaume jordanien) n° 1999, 18/04/67, pp. 583-585. Comptant 60 membres, la Chambre était constituée pour moitié de représentants de la Cisjordanie. Aucune élection législative générale n'a eu lieu depuis le début de l'occupation, le Parlement Jordanien ayant été « gelé » en 1974 à la suite des décisions du sommet arabe de Rabat faisant de l'OLP « l'unique représentant légitime du peuple palestinien » ; seule la rupture des liens entre les deux rives du Jourdain et les évolutions

de la politique intérieure hachémite ont permis la tenue de nouvelles élections législatives en novembre 1989, limitées à la seule (ex-Trans-) Jordanie. Des désignations par cooptation ont cependant eu lieu pour remplacer les députés décédés (ou appelés au Sénat tel Hikmat al-Masri de Naplouse) lors de la réactivation du Parlement en 1984 (*Al-Quds*, 19/01/84). Voir également Abu Bishara, « Disting off the Jordanian Parliament », FW, 09/12/83 ; Muhâdîn (Zakaryâ), « *Panorama al-intikhâbât al-barlamâniyya al-urduniyya*, 5 » (Panorama des élections législatives jordaniennes, 5), *Al-Rayy* (Amman), 20/08/89.

16. Version anglaise et liste des signataires in *International Documents on Palestine*, 1967, Beyrouth, The Institute of Palestine Studies, pp. 682-686. Les signataires de cette Charte ont été considérés à l'époque comme tout à fait représentatifs de la géographie politique de la Cisjordanie.

17. La décision de créer ce Comité a été prise lors d'un meeting tenu à Bayt Hanina (Nord de Jérusalem) le 1er octobre 1978 ; la déclaration finale est reproduite in *JPS*, n° 30, hiver 1979, p. 194-196, sans la liste des signataires. Nous utilisons ici un texte arabe original suivi du nom des signataires disponible dans les archives d'*Israël and Palestine Political Report* (Maxim Ghilan, Paris). Une sorte de comité exécutif restreint a ensuite été formé ; certains de ses membres ne figurent pas parmi les signataires de Bayt Hanîna, sans doute partis avant la fin du meeting ; les noms des membres du Comité nous ont été confirmés par l'un d'entre eux.

18. Ces caractéristiques apparaissent à l'identique dans les élections universitaires : sur 521 candidatures, 67 ont été posées par des femmes (12.9%) ; 32 des 47 femmes identifiées habitent Jérusalem et sa couronne (contre 99 des 304 hommes identifiés) ; 26 des 60 candidates identifiées sont chrétiennes (43,3%) contre 41 des 376 candidats (9.8%).

19. Les chiffres concernant la population globale cités dans le tableau proviennent de Tsimhoni (Daphne), « Between the hammer and the anvil : the national dilemma of the Christian minority in Jérusalem and the West Bank », *Orient*, décembre 1983, pp. 637-644. Al-Hout, pour la période mandataire, explique que son total dépasse le chiffre des 100 membres de son échantillon par le fait que des mêmes personnes figurent dans plusieurs institutions étudiées.

20. 37 de ces pétitions et communiqués ont été rassemblés et traduits in *The Resistance of the Western Bank of Jordan to Israeli Occupation 1967*, Beyrouth, The Institute for Palestine Studies, 1967.

21. Voir, par exemple, l'appel du 26/04/89 signé de 6 évêques et patriarches.

22. Le Conseil a compté jusqu'à ce jour 62 membres (actifs, retraités, décédés et déportés), tous originaires de Cisjordanie ; sur les 26 personnalités, membres à titre personnel, 14 sont originaires de Jérusalem et 6 d'Hébron, prolongation de l'alliance passée à l'époque mandataire entre Hajj Amin al-Husaynî et les Hébronites pour évincer le clan al-Nachâchîbî, rival des al-Husaynî à Jérusalem. Les 38 autres membres du Conseil le sont à titre professionnel et ont des origines géographiques plus diversifiées quoique jamais situées hors de Cisjordanie.

23. La Bande de Gaza n'a pu être incluse dans ce tableau. Nous avons ici considéré comme citoyens les résidents des municipalités qui comptaient plus de 2000 électeurs inscrits en 1976 (Tûlkarm, Qalqîliyya, Jénine, Naptouse, al-Bîra, Ramallâh. Bethléem. Bayt Jâlâ, Bayt Sâhûr, Hébron et Jéricho) ainsi que les habitants de Jérusalem et de sa petite couronne. Les chiffres concernant la population globale ont pour base les données publiées in Benvenisti (Meron) et Khayat (Shlomo), *The West Bank and Gaza Atlas*, Jérusalem, West Bank Data Base Project, 1988, auxquelles nous avons appliqué nos propres critères de classification.

24. Nous prenons ici en considération tant le CIS que le Comité d'orientation nationale de 1968, le FN de 1973, le Comité d'orientation nationale de 1978 et le FN de 1979.

25. Les chiffres concernant la population globale proviennent, pour la Cisjordanie et Jérusalem, d'un document inédit du Ministère jordanien des Affaires des territoires occupés. Direction des Affaires municipales. Les chiffres concernant Gaza proviennent de Benvenisti (Meron), *op. cit.*

26. La succession des numéros 55 à 60 n'est pas due au lieu de résidence (Jérusalem) mais à la profession (journalistes) massivement regroupée dans la ville.

27. *Op. cit.*, p. 91. 15 et 14% de l'élite résidait à Jaffa et à Haïfa (pour 8%; et 5% qui y étaient nés), Jérusalem et les centres commerciaux et industriels côtiers joignant à l'élite locale une élite née à Gaza et à Naplouse.
28. Si l'on ajoute à ces 22 enseignants les 8 autres personnalités membres du Conseil d'administration, Bir Zayt fournit ainsi 30 des 152 députés pressentis.
29. Les 16 « journalistes » de l'époque mandataire identifiés par al-Hout sont pour 12 d'entre eux des notables propriétaires de journaux et pour les 4 autres des rédacteurs en chef.
30. Smith (Pamela Ann), *Palestine and the Palestinians, 1876-1983*, Londres, Croom Helm, 1984.
31. Shemesh (Moshe), "The West Bank: Rise and decline of traditional leadership. June 1967 to October 1973", *Middle Eastern Studies*, 20/3, juillet 1984, pp. 290-323.
32. Voir à ce propos la thèse très bien documentée de Hiltermann (Joost R.), *Before the Uprising: the Organisation and Mobilization of Patestinian Workers and Women in the Israeli Occupied West Bank and Gaza Strip*, Santa Cruz, University of California, juin 1988, 658 p.
33. Pour un tiers environ des personnalités, la date de naissance retenue n'a pu être qu'approximative à 5 années près.
34. Legrain (Jean-François), « Libération de toute la Palestine et/ou État palestinien indépendant. Mobilisation islamiste et soulèvement palestinien, 1987-1988 », in Kepel (Gilles) et Richard (Yann), *Intellectuels et militants dans le monde musulman contemporain*, Paris, Le Seuil, 1990, pp. 131-166 (traduction anglaise condensée in *Intifada, Palestine at the Crossroads*, directed by Nassar (Jamal R.) and Heacock (Roger) (eds.), New York, Praeger, 1990, pp. 175-190.
35. A Bir Zayt, seule université dont il est possible de connaître l'ensemble des résultats chiffrés, l'hypothèse basse (de répartition des voix entre chaque membre des coalitions électorales) donne 31,2% des voix au Fath et l'hypothèse haute 45,4% pour un gain de 68,5% des sièges et de 100% des présidences.
36. Cette « démocratie chrétienne » qui caractérise une partie des élites du FDLP ne semble pas se retrouver au niveau des militants étudiants parmi lesquels letaux de chrétiens est inférieur à la moyenne générale de l'échantillon.
37. Legrain (Jean-François), « Islamistes et lutte nationale palestinienne dans les territoires occupés par Israël », *Revue Française de Science Politique*, avril 1986, pp. 227-247 ; « Les islamistes palestiniens à l'épreuve du soulèvement », *Magnreb-Machrek*, n°121, Juillet-septembre 1988, pp. 5-42 et « Libération de toute la Palestine... », *op. cit.*

INDEX

Mots-clés : démocratie, élections, Intifâda, Palestine, représentation

AUTEUR

JEAN-FRANÇOIS LEGRAIN

CEDEJ-CNRS